

80<sup>e</sup> anniversaire des massacres du 8 mai 1945  
**Tebboune dénonce les pires crimes contre l'humanité**

PAGE 2

Achat de parrainage aux élections présidentielles 2024  
**Le procureur requiert 10 ans de prison contre Neghza Saïda**

PAGE 9



Convaincu de la culpabilité des mis en cause, le procureur a clamé haut et fort: «Ils ont tout fait pour arriver au Palais d'El Mouradia».



**L'ÉCHO DES RÉSEAUX SOCIAUX**

**El Kettani fait peau neuve**

PAGE 15



**CRÉSUS** QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

Déclaration du SG de l'ONU après l'élection du Pape Léon XIV

**«Que la paix soit avec le monde»**

PAGE 16



19 projets de logements LPA relancés

**De la promesse à la réalité** PAGE 5



11<sup>e</sup> Forum africain de l'investissement et du Commerce  
**Transformer les défis en opportunités** PAGE 6

Cours de soutien et absentéisme  
**Les clarifications de Sadaoui** PAGE 5



**PARLEMENT**

# Une fin de session marathonnienne

PAGE 3



Seulement une dizaine de projets de loi sur les 35 projets au programme au début de cette session, sont arrivés à terme.

Conseil de la nation

**Salah Goudjil cédera-t-il son fauteuil ?**

PAGE 3

80<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DES MASSACRES DU 8 MAI 1945

# Tebboune dénonce les pires crimes contre l'humanité

**Le président Tebboune a qualifié, dans un message adressé aux Algériens à la veille de la commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire de ces massacres, les massacres commis par le colonialisme français, le 8 Mai 1945 en Algérie, de «pires crimes contre l'humanité», assurant que l'Algérie «n'acceptera jamais que le dossier de la mémoire soit oublié ou renié».**

Le président Tebboune a rappelé d'emblée le caractère décisif du soulèvement du peuple algérien. «Un soulèvement qui a porté les luttes du mouvement national au fil des décennies et qui l'a transformé en une lutte armée, devenue inévitable pour se débarrasser d'un colonialisme sanglant, dont l'histoire de l'humanité a retenu plus d'un siècle de violations horribles contre le peuple algérien. Cette date met en lumière l'ampleur et la gravité des souffrances endurées par un peuple résistant fier de sa force, hier, aujourd'hui et demain, pour avoir chassé l'agresseur de notre terre pure et pour avoir fait face au pire génocide et plus odieux crimes contre l'humanité de l'ère contemporaine», a encore énoncé le chef l'Etat. Et d'ajouter : «Ces manifestations sont l'expression la plus sincère de l'attachement du peuple algérien à la liberté, à la dignité et à la fierté». Le chef de l'Etat a indiqué que «commémorer ce souvenir douloureux avec un esprit de loyauté envers nos ancêtres, qui ont enduré des horreurs et des tragédies dévastatrices pour l'humanité et la planète est une manifestation de détermination à préserver l'héritage des martyrs». Tebboune a également affirmé que ce moment poignant «n'est que la confirmation d'une nature inhérente au peuple algérien attaché à son histoire, sa patrie et sa liberté, et que l'Algérie souveraine, fière et victorieuse se tourne avec détermination et travail vers un développement plus durable. Aujourd'hui, elle est portée par la volonté de patriotes jaloux de leur pays et qui s'emploient à mobiliser ses capacités pour consolider sa position à l'échelle régionale et mondiale», a-t-il ajouté. Le président Tebboune s'est également dit convaincu que le peuple algérien «qui, hier, a créé des gloires à partir de souffrances et de sacrifices, ne se laissera pas arrêter par la difficulté des défis, et sera plus déterminé à affronter ceux qui s'opposent à nos principes et à l'indépendance de notre décision natio-



nale, et à déjouer leurs complots». Mue par son attachement au droit de son peuple et en reconnaissance de la sacralité de l'héritage de la résistance et de la lutte, par fidélité à l'esprit de Novembre et au message éternel des martyrs, «l'Algérie ne saurait en aucun cas accepter à ce que le dossier de la mémoire soit relégué à l'oubli et au déni», a-t-il poursuivi. Et de souligner plus loin : «Le peuple algérien qui a su jadis transformer souffrances et sacrifices en gloires, ne verra pas son élan freiné par la rudesse des défis. Bien au contraire, il redoublera de résolution face à ceux qui s'acharnent contre nos principes et l'indépendance de notre décision nationale et il déjouera leurs manœuvres». Le président de la République a ajouté que cela se réalise «en poursuivant sa marche vers de grandes réalisations en matière d'infrastructures à travers toutes les régions, en concrétisant une stratégie visant à inscrire notre économie sur une nouvelle trajectoire d'investissement judicieux dans les immenses potentialités de l'Algérie et en promouvant les niveaux de bien-être du peuple algérien». A cette occasion, le

président Tebboune a souligné que «le peuple algérien commémore, avec fierté, l'anniversaire d'un soulèvement populaire décisif, ayant acheminé les luttes du Mouvement national, des décennies durant, à un moment crucial de l'histoire... marquant la naissance d'un front de lutte armée, une option, devenue l'unique voie pour s'affranchir du joug d'un colonialisme abject, l'humanité étant témoin des pires exactions qu'il a commises pendant plus d'un siècle contre le peuple algérien». Les manifestations du 8 mai sont l'expression la plus sincère de l'attachement du peuple algérien à la liberté, à la dignité et à la fierté, ce même peuple sorti il y a 80 ans pour faire face aux pires crimes de génocide et crimes contre l'humanité des temps modernes, en payant le lourd tribut de plus de 45.000 martyrs pour la liberté et l'affranchissement, a-t-il ajouté. Le président du Sénat, Salah Goudjil, a souligné, quant à lui, lors de la réception d'une délégation de «Jeunes ambassadeurs de la Mémoire», l'importance pour la catégorie des jeunes d'étudier l'Histoire afin de préserver l'Algérie victorieuse,

à l'image de leurs prédécesseurs de la génération de Novembre, indique un communiqué de la chambre haute du Parlement. Goudjil a mis en avant l'importance pour la catégorie des jeunes et toutes les générations post-indépendance, d'étudier l'Histoire, «afin qu'elle puisse préserver l'Algérie victorieuse, à l'image de leurs prédécesseurs de la génération de Novembre». Le président du Conseil de la nation a salué «l'attention particulière que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, n'a eu de cesse d'accorder aux dossiers de la Mémoire et de la Jeunesse», insistant sur le fait que les jeunes sont «le pilier de l'avenir, d'où la nécessité de s'inspirer de nos gloires et de notre Histoire, afin de préserver l'intégrité et la souveraineté de ce pays et d'assurer son développement, et préserver ainsi l'Algérie victorieuse», selon le communiqué. Il a également salué l'initiative du président de la République de constitutionnaliser et de créer le CSJ «afin d'offrir à cette catégorie une tribune pour être au service de la patrie». De son côté, le président de l'Assemblée nationale, Brahim Boughali, a affirmé que les massacres du 8 mai 1945 «constituaient un autre épisode douloureux» qui a nourri la conscience nationale et la doter d'éléments de force supplémentaires pour déclencher la glorieuse Révolution de Novembre. «Les massacres du 8 Mai constituent un autre épisode douloureux qui a nourri la conscience nationale et la doter d'éléments de force supplémentaires pour déclencher la glorieuse Révolution de Novembre. Ils furent le symbole de la mémoire collective, de la communauté du destin et du renforcement de la cohésion nationale, ainsi qu'une source de gloire et de salut. Qu'Allah accorde Sa miséricorde aux chouchada, renforce l'immunité de la nation et protège la patrie», a écrit Boughali sur son compte officiel sur les réseaux sociaux.

M.T.

BRAHIM MERAD À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE LA MÉMOIRE

## «La France reconnaîtra tôt ou tard ses crimes»

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a estimé jeudi à Alger que la France reconnaîtra «tôt ou tard» ses crimes commis en Algérie appelant en outre les jeunes à s'inspirer des sacrifices de la génération de la glorieuse Révolution de libération.

Dans une déclaration à la presse à l'Assemblée populaire nationale (APN), en marge d'une séance plénière consacrée aux questions orales, Merad a déclaré : «En réponse aux voix qui disent aujourd'hui qu'il n'y avait pas de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en Algérie durant la période coloniale française, nombreux sont les Français qui reconnaissent désormais les massacres du 8 Mai 1945 qui demeureront une marque de honte dans l'histoire du colonisateur, au même titre que d'autres atrocités perpétrées avant et après ces événements».

Et d'affirmer: «La France finira inévitablement par reconnaître ses crimes coloniaux perpétrés en Algérie». Saluant l'engagement et l'attention particulière accordée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à la Mémoire nationale, le ministre a rappelé



que «les crimes odieux du 8 Mai 1945 ont contribué à accélérer le déclenchement de la glorieuse Révolution de libération le 1er novembre 1954, et fédérer la classe politique nationale à l'époque autour d'un seul objectif unanimement cautionné par le peuple algérien, celui du recou-

vrement de la souveraineté nationale par la lutte armée». Il a, par ailleurs, indiqué que «les historiens des deux pays s'accordent à dire que les crimes coloniaux commis en Algérie sont des crimes sans pareils» dans le monde. Le ministre a, en outre, affirmé que la Journée nationale de la Mémoire commémorant les massacres du 8 Mai 1945 était une occasion pour «se recueillir à la mémoire des martyrs de ces douloureux événements et à celle des chouchada de la glorieuse Révolution de libération et appeler les jeunes d'aujourd'hui à s'inspirer des sacrifices de leurs aïeux qui ont libéré le pays».

### LA DIGNITÉ DU CITOYEN PRIORITÉ DU PRÉSIDENT

Dans un autre registre, qui répondait aux questions orales des députés, le ministre a affirmé que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, «accorde

une importance cruciale à l'amélioration de la vie quotidienne du citoyen». «Il a ainsi posé les fondements de la sauvegarde de la dignité du citoyen dans tout le territoire national et en a fait une priorité absolue dans son programme», a-t-il souligné. En réponse à une question concernant l'éradication de l'habitat précaire dans la wilaya d'Alger, le ministre a affirmé que les opérations de relogement «ont permis depuis 2022 l'élimination de 62 bidonvilles, où logeaient 4 147 familles», outre «le relogement de 1 132 familles habitant dans des immeubles menacés d'effondrement» et «le relogement de familles vivant dans des conditions précaires dans les différents quartiers populaires». Dans le même contexte, il a précisé que le président de la République s'est engagé, depuis son élection, à «prendre en charge soigneusement le dossier de logement» ce qui se reflète à travers les programmes d'habitat importants toutes formules confondues, réalisés au niveau national, ajoutant que «tous les logements précaires et les bidonvilles ont été recensés et auxquels une solution définitive sera trouvée grâce aux grands projets réalisés dans le secteur du logement».

A. I.

## PARLEMENT

# Une fin de session marathonnienne

*Seulement une dizaine de projets de loi sur les 35 projets au programme au début de cette session, sont arrivés à terme.*

La course contre la montre. En perspective de la clôture de la quatrième session parlementaire, le Bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) a arrêté l'ordre du jour de la fin de la session parlementaire ordinaire 2024/2025. Une réunion tenue en application des dispositions de l'article 15 (alinéa 1) de la loi organique N°16-12, modifiée et complétée, définissant l'organisation et le fonctionnement de l'APN et du Conseil de la nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les deux chambres du Parlement et le gouvernement.

S'étendant au 19 juin prochain, le planning comprend les débats et l'adoption de projets de lois, dont le projet de loi portant code de procédure pénale, le projet de la loi sur la prévention contre la drogue, le projet de loi réglementant l'activité minière, ainsi que le projet de loi relatif aux assurances. Cette reprise de l'activité parlementaire intensive intervient après une période marquée par une certaine lenteur, notamment depuis le début de l'année. Un retard ayant contraint le Bureau de l'Assemblée à accélérer le rythme des travaux législatifs avec un programme réparti sur toute la semaine pour permettre de clore tous les dossiers en suspens, y compris ceux transmis par l'exécutif. Pour rappel, lors de la réunion ayant regroupé, en octobre 2024, les bureaux des deux chambres du Parlement, il a été question, selon la liste rendue publique, de 35 projets de loi entre ceux déposés à l'Assemblée et ceux pouvant être déposés auprès du Bureau du Conseil de la nation ou de l'Assemblée populaire natio-



nale lors de la session parlementaire actuelle, selon le communiqué conjoint. Or, depuis son ouverture, en septembre 2024, l'Assemblée n'a adopté qu'une dizaine de projets de loi qui ont été débattus avant d'être votés en séance plénière. Il s'agit, notamment de ceux revêtant le caractère d'urgence. Le reste est en attente, au risque d'être reporté à la prochaine session parlementaire.

## DES PROJETS DE LOI EN ATTENTE

Pour rattraper, un tant soit peu, le retard, le Bureau de l'Assemblée a décidé de reprendre l'examen des projets de loi à partir de cette semaine. C'est ainsi que le programme de rattrapage sera entamé ce lundi

12 mai par deux séances plénières devant être couronnées par le vote du projet de loi relatif au Code de procédure pénale et l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 04-18 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Les débats se poursuivront le lendemain, 13 mai, avec une audition d'un représentant du gouvernement.

Le 14 mai, il est question de la présentation du projet de loi réglementant l'activité minière. Les séances seront, par la suite, suspendues jusqu'au 28 mai avec la programmation du débat sur le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-11 sur les assurances sociales, dans le but de

moderniser le cadre juridique de la protection sociale. Sur le plan financier, une séance est prévue le 16 juin pour la présentation du projet de loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2022, en plus d'un projet de loi relatif aux assurances. Le planning sera ponctué par une séance de questions orales le 19 juin. Parallèlement, la Commission des affaires juridiques et des libertés a consacré quatre jours, du 4 au 8 mai, aux débats du projet de loi sur la mobilisation générale. Des séances ayant permis d'auditionner plusieurs intervenants, dont le directeur général de la Protection civile, le délégué aux risques majeurs au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, le directeur des services de Santé, ainsi qu'un représentant du ministère de la Défense nationale. L'Assemblée populaire nationale vise, à travers ce programme intensif, à rattraper les retards accumulés et à clôturer la quatrième session parlementaire par une dynamique à la hauteur des textes proposés touchant à des domaines sensibles tels que la justice, la santé, la sécurité et les risques majeurs. A cet égard, les commissions parlementaires de la chambre basse sont à pied d'œuvre. C'est la course contre la montre pour finaliser l'examen des projets qui leur ont été confiés. D'autant que l'article 138 de la Constitution stipule que «le Parlement siège en une session ordinaire par an, d'une durée de dix mois. Celle-ci commence le deuxième jour ouvrable du mois de septembre et se termine le dernier jour ouvrable du mois de juin». En somme, le lundi 30 juin, sauf cas de force majeure.

**Badis B.**

## CONSEIL DE LA NATION

# Salah Goudjil cédera-t-il son fauteuil ?

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé, jeudi, un décret présidentiel portant nomination de 6 nouveaux membres au Conseil de la nation, à compter de la date de leur installation, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République.

«Conformément aux dispositions des articles 121 (alinéa 3) et 122 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé un décret présidentiel portant nomination de six membres au Conseil de la nation pour une durée de six ans à compter de la date de leur installation», lit-on dans le communiqué. Il s'agit, selon le même document, de «Mme Dalila Bendjoudi et Aïssa Bouragba, Ayache Djebablia, Belkacem Boukhari, Lakhdar El-Habiri, et Hadj Belghouthi». Les nouveaux sénateurs siègeront au Conseil de la Nation pour un mandat d'une durée de six ans, à compter de la date de leur installation officielle.

L'installation officielle de ces nouveaux membres devrait intervenir dans les jours à venir, selon les procédures en vigueur. Ils rejoindront les membres déjà en fonction pour poursuivre les travaux parlementaires en cours, notamment l'examen de projets de loi en lien avec les priorités économiques et sociales du pays. Ces nominations interviennent après le renouvellement par moitié des membres élus du Conseil de la Nation, tenues mars dernier, ayant consacré le Front de Libération Nationale (FLN). En plus de 58 sénateurs entrants, d'autres nouveaux membres du Conseil seront désignés prochainement par le chef de l'État au titre du tiers présidentiel. Après les élections de renouvellement partiel du Conseil de la Nation, l'attention



s'est tournée vers la liste du tiers présidentiel, devant être annoncée avant l'installation du nouveau Conseil, prévue pour la fin du mois de mars. Or la procédure se poursuit. En effet, le chef de l'État a déjà nommé 9 sur les 15 nouveaux membres concernés par le renouvellement. À ce moment-là, nous aurons une cartographie complète, ou presque, du Sénat, qui pourrait nous renseigner sur le profil de celui qui succédera à Salah Goudjil.

## L'ENJEU D'UNE LISTE

La liste du tiers présidentiel suscite un intérêt particulier en raison de l'inclusion de potentiels candidats à la présidence du Conseil, succédant à Salah Goudjil, qui a occupé ce poste entre avril 2019 et mars 2025, dont deux années par intérim.

Les élections de renouvellement partiel dissimulent également un autre enjeu important, à savoir, le choix du futur président du Conseil de la Nation, dont on se demande s'il s'agira d'une personnalité de la «génération de la révolution» ou de celle de l'indépendance, même si Salah Goudjil peut être inclus dans la liste du tiers présidentiel.

D'autant que pour être élu président du Conseil de la Nation, le candidat doit satisfaire aux conditions énoncées à l'article 87 de la Constitution (qui concerne les conditions d'élection du président de la République). Un cadre naturel et logique, car le président du Conseil de la Nation peut remplacer le président de la République dans certaines circonstances (vacance du poste en raison de la mort, démission ou incapa-

cité), comme l'indique l'article 94 de la Constitution.

## QUID DE LA LOI

A ce propos, certains analystes avancent un amendement constitutionnel limité, visant à lever certaines restrictions imposées par les révisions successives de la Constitution concernant le choix des membres du Parlement et certaines institutions consultatives, notamment la limitation des mandats, qui a privé l'Algérie de nombreuses compétences politiques et parlementaires, et à corriger les lacunes apparues dans l'application de certaines lois, y compris le mode d'élection des membres du Conseil de la Nation. Or, la Cour constitutionnelle a statué. La Cour constitutionnelle a confirmé la rétroactivité des dispositions de l'article 122 de la Constitution, en interprétant que l'aliéna relatif à la limitation des mandats parlementaires s'applique aussi bien aux membres actuels, ainsi qu'aux anciens membres ayant exercé plus d'un mandat avant la promulgation de la Constitution de 2020. Dans son avis n°03/A daté du 24 novembre 2024, publié dans le Journal officiel (N°82), relatif à l'interprétation de la disposition contenue dans l'article 122 (alinéa in fine) de la Constitution, l'institution présidée par Omar Belhadj précise qu'«on entend par l'expression - nul ne peut exercer plus de deux mandats parlementaires séparés ou consécutifs - contenue dans l'article 122 (alinéa in fine) de la Constitution, que nul ne peut se porter candidat à l'une des deux chambres du Parlement, s'il a exercé deux mandats parlementaires, qu'ils soient consécutifs ou séparés, et que cette signification s'applique aussi bien au passé qu'au présent».

**B. B.**

SAHARA OCCIDENTAL

# L'Union africaine face au défi des droits bafoués

**Lors de la 83e session de la Commission africaine des droits de l'homme (CADH), l'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Malainine Lakhal, a dénoncé les violations systématiques subies par les défenseurs des droits de l'homme sahraouis sous l'occupation marocaine.**

L'ambassadeur sahraoui a récemment tiré la sonnette d'alarme sur la répression croissante à laquelle font face les militants sahraouis dans les territoires occupés du Sahara Occidental. Il a évoqué devant des instances africaines et internationales les multiples atteintes aux droits fondamentaux des Sahraouis, dénonçant des pratiques systématiques de harcèlement, d'intimidation, d'agressions physiques et sexuelles, ainsi que des restrictions sévères à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

Parmi les cas emblématiques figure celui du Sultana Khaya, militante bien connue pour son engagement en faveur des droits de l'homme.

Depuis novembre 2020, elle est placée sous résidence surveillée de facto, sans décision judiciaire. Durant cette période, elle et sa famille ont subi des violences graves, allant de passages à tabac à des agressions sexuelles, en passant par des coupures prolongées d'eau et d'électricité. Ces abus ont été largement documentés, notamment par le biais de vidéos et de témoignages recueillis par des ONG internationales.

Mais le cas de Sultana Khaya n'est pas isolé. De nombreuses femmes sahraouies militantes ont également été la cible de représailles. Certaines ont subi des vio-



lences similaires, d'autres ont reçu des menaces de mort ou été victimes de surveillance permanente. Ces actes, qualifiés de persécution politique, traduisent un climat d'impunité entretenu par les autorités marocaines dans les territoires sahraouis sous occupation.

Face à cette situation alarmante, la République arabe sahraouie démocratique (RASD) a demandé à la Commission africaine des droits de l'homme de lancer une enquête indépendante dans les territoires occupés, conformément à une résolution de 2016 appelant à une telle mission. L'objectif est d'évaluer sur le terrain la réalité des

violations et de garantir une documentation rigoureuse et impartiale des abus.

La RASD a également exhorté la Commission à condamner fermement les représailles exercées contre les défenseurs des droits humains sahraouis et à lancer des appels urgents dans les cas les plus graves. Elle insiste sur la nécessité de libérer immédiatement tous les prisonniers politiques détenus uniquement pour leur engagement pacifique en faveur des droits humains.

Malgré les nombreuses alertes lancées par des organisations comme Amnesty International, Human Rights Watch ou

encore le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, le Maroc continue de rejeter les critiques et d'ignorer les recommandations internationales. Ce refus de coopérer s'accompagne d'une stratégie visant à criminaliser toute forme d'activisme indépendant dans les territoires sahraouis.

Dans ce contexte, la RASD renouvelle son appel à la création d'un mécanisme permanent et indépendant de surveillance des droits de l'homme au Sahara Occidental, un dispositif réclamé depuis plusieurs années par de nombreuses ONG. Une telle structure permettrait de suivre de manière régulière la situation sur le terrain et d'assurer que les violations ne restent pas impunies.

Le conflit du Sahara Occidental ne saurait être résolu sans prise en compte de la dimension des droits humains. La persistance des violations entrave toute avancée vers une solution politique juste et durable. L'ambassadeur sahraoui a ainsi souligné que l'inaction de la communauté internationale risque de renforcer le sentiment d'abandon ressenti par les Sahraouis et de compromettre les efforts multilatéraux pour une paix fondée sur la légalité internationale.

Alors que le Maroc continue de nier l'existence même d'une répression systématique dans les territoires sahraouis, la communauté internationale, et en particulier l'Union africaine, se trouve désormais face à une responsabilité claire : intervenir de manière significative pour défendre les droits des Sahraouis, rompre avec l'indifférence, et promouvoir une surveillance efficace des droits humains. Pour la RASD, la protection de ces droits est un préalable incontournable à toute solution politique crédible.

A.M.

COOPÉRATION ALGÉRO-NÉERLANDAISE

## Lancement d'un programme de développement local intégré

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Ibrahim Merad, a reçu, jeudi, l'ambassadrice du Royaume des Pays-Bas en Algérie, Anne Elisabeth Luwema, au siège de son département ministériel, indique un communiqué officiel. Cette rencontre a été l'occasion pour les deux responsables de saluer la qualité des relations entre l'Algérie et les Pays-Bas, ainsi que le niveau de coopération bilatérale dans les domaines relevant du secteur de l'Intérieur. Ils ont notamment évoqué le nouveau programme de coopération qui lie les deux pays, en partenariat avec l'Union européenne, dont le lancement est prévu courant mai. Ce programme vise à soutenir le développement local intégré dans plusieurs communes pilotes. Les deux parties ont souligné l'importance du programme de développement local, qui valorisera les ressources économiques locales et aura un impact social positif. Ce programme favorisera également l'échange d'expériences sur le soutien institutionnel au développement, la démocratie participative et la coopération entre communes. Enfin, ils se sont réjouis de la dynamique positive dans la coopération sécuritaire, notamment dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.

MERAD À L'AMBASSADEUR PALESTINIEN

## «La cause palestinienne est notre priorité»

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Ibrahim Merad, a reçu, jeudi au siège de son département ministériel l'ambassadeur de l'État de Palestine en Algérie, le Dr Fayez Abu Aita, a indiqué un communiqué du ministère. Une rencontre empreinte de solidarité et de convergence sur les enjeux palestiniens, qui a permis de réaffirmer la position constante de l'Algérie aux côtés du peuple palestinien.

Lors de cet entretien, le diplomate palestinien a exposé les derniers développements liés à la situation dramatique en Palestine, en particulier à Ghaza, où les populations civiles subissent depuis près de deux ans une offensive d'une

extrême violence de la part des forces d'occupation sioniste. Le Dr Abu Aita a insisté sur les conséquences humanitaires catastrophiques de cette guerre, dénonçant un génocide en cours et une famine meurtrière qui, après trois mois, continue d'arracher la vie à des milliers de civils, dont un grand nombre d'enfants. Le diplomate palestinien a également salué l'engagement historique de l'Algérie en faveur de la cause palestinienne, louant le rôle actif que joue le pays dans les instances internationales pour dénoncer les crimes de l'occupation et plaider pour le respect des droits du peuple palestinien. Il a exprimé une reconnaissance particulière à l'adresse des autorités algériennes - à leur

tête le président de la République - ainsi qu'au peuple algérien, dont le soutien demeure constant et sans équivoque. La rencontre a aussi permis d'aborder des questions pratiques liées à la situation de la communauté palestinienne établie en Algérie, notamment les étudiants et les résidents. Les deux parties ont discuté des moyens de faciliter certaines procédures administratives relatives au séjour et à la régularisation, dans l'objectif d'assurer à ces citoyens palestiniens des conditions de vie dignes et stables.

Le ministre de l'Intérieur, Ibrahim Merad, a réitéré pour sa part la solidarité pleine et entière de l'Algérie avec la Palestine, affirmant que cette

cause demeure une priorité essentielle, tant sur le plan de la politique extérieure que dans la conscience nationale. Il a appelé à une mobilisation urgente de la communauté internationale pour mettre un terme à l'agression sioniste, lever le blocus injuste imposé à Ghaza et protéger les civils palestiniens. Le ministre a également souligné la nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques pour faire valoir les droits légitimes du peuple palestinien.

Enfin, les deux responsables ont convenu de renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines, dans l'intérêt mutuel des deux peuples frères, tout en poursuivant la coordination politique face aux défis régionaux.

# CRÉSUS

Quotidien national, édité par la SARL CELIGNE Éd. & Com.

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
SAMIR MEHALLA  
celigned@gmail.com  
cresusdz@gmail.com  
Tél. : 044 40 74 96

**DIRECTEUR DE REDACTION**  
SAID MEKLA

**REDACTRICE EN CHEF**  
ASSIA MEKHENNEF

**Rédaction/Administration**  
MAISON DE LA PRESSE  
TAHAR DJAOUT  
1, RUE BACHIR ATTAR  
1er MAI - ALGER

**Marketing** : 0770 150719  
dp@cresus.dz  
**Site** : www.cresus.dz  
**R. C.** : 15B 0808682- 09/00

**Impression** : EPE/SPA SIMPRAL  
20 rue de la liberté Alger  
**Tirage** : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de publicité »

**Agence ANEP** 01, avenue pasteur- Alger

**Tél** : 020.05.20.91/020.05.10.42  
**Fax** : 020.05.11.48/020.05.13.45  
020.05.13.77

**E-mail**: agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

## 19 PROJETS DE LOGEMENTS LPA RELANCÉS

# De la promesse à la réalité

«Dix-neuf projets de logement promotionnel aidé (LPA) en instance, ont été relancés à travers la Caisse de garantie des marchés publics», a révélé, jeudi à l'APN, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la ville, Mohamed Tarek Belaribi.

Le ministre a précisé dans ce sens qu'après avoir été décidé de recourir à la Caisse de garantie en vue de relancer ces projets LPA en instance, «une première opération a été lancée, couvrant 19 projets répartis à travers plusieurs wilayas». A une question d'un député relative au nombre de logements prévus, le ministre a indiqué : «Environ 2500 y compris le projet de 650 logements à El Berka Zerga (wilaya d'Annaba), en instance depuis 2013, un projet qui a bénéficié d'un financement de la Caisse s'élevant à près d'un milliard de DA pour sa relance».

S'agissant des citoyens résidant dans des logements publics locatifs (logements sociaux) exigus, dont la superficie ne dépasse pas les 50 mètres carrés (F2), Mohamed Tarek Belaribi a réitéré «le droit des occupants de ces habitations à bénéficier de logements selon d'autres formules», non sans ajouter que «les autorités locales ont la latitude de les inscrire sur les listes des demandeurs de logements publics locatifs afin qu'ils puissent accéder à des habi-



tations de trois ou quatre pièces en restituant le logement qu'ils occupaient jusque-là». Aussi, face aux députés de l'Assemblée populaire nationale, Mohamed Tarek Belaribi a insisté sur «l'importance de la qualité des travaux» et de «lever toutes les réserves enregistrées pour garantir des réalisations conformes aux normes».

ribe a insisté sur «l'importance de la qualité des travaux» et de «lever toutes les réserves enregistrées pour garantir des réalisations conformes aux normes».

A une autre question relative au démarrage des travaux, le premier responsable du secteur a rappelé que «les chantiers seront lancés à partir du mois de juillet prochain, à travers tout le territoire national», précisant que «les études sont en cours et les assiettes foncières sont disponibles». Il est important de souligner qu'à ce sujet, ces terrains ont été soigneusement sélectionnés pour garantir une implantation optimale des futurs logements, en tenant compte des besoins en matière d'infrastructures, de services publics et d'accès aux transports. Pour rappel, le programme AADL 3 est une partie de l'engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de réaliser 2 millions d'unités, toutes formules confondues, durant son deuxième mandat. Pour ce qui est de la qualité des travaux et des matériaux, il va sans dire qu'on peut s'attendre à ce que ces nouveaux logements répondent aux normes de qualité et de confort élevées, comme cela a été le cas pour les phases précédentes.

Ferhat Zafane

## COURS DE SOUTIEN ET ABSENTÉISME

# Les clarifications de Sadaoui

La préparation du baccalauréat 2025 entre dans sa dernière ligne droite. Jeudi, après avoir supervisé le lancement de la préparation des sujets d'examen, le ministre de l'Éducation a répondu aux questions des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN). Mohammed Seghir Sadaoui a ainsi clarifié la position du secteur sur le phénomène du recours, presque généralisé, aux cours de soutien. «Tout ce qui est bénéfique aux élèves est bienvenu», a lancé d'emblée le ministre, précisant toutefois que les «programmes officiels doivent être respectés».

En ce sens, alors que les 41 inspecteurs de l'Éducation chargés de la conception des sujets des épreuves du baccalauréat sont en «confinement» jusqu'au 19 juin prochain, le ministre a assuré que la sécurité des sujets sera garantie. «Tous les moyens organisationnels et logistiques nécessaires ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'opération», a affirmé Mohammed Seghir Sadaoui. Ce dernier, questionné par les députés de l'APN, s'est aussi exprimé sur la question du «recours

massif» des élèves aux cours de soutien privés, ainsi que sur «l'absentéisme» que cela engendre. Pour le ministre de l'Éducation nationale, le recours aux cours privés reste un choix personnel de l'élève et de ses parents. «Il y a des élèves qui estiment avoir besoin de cours de soutien privés (...) notre position est inchangée : tout moyen qui permet à l'élève de se perfectionner et d'améliorer ses connaissances est le bienvenu», a-t-il jugé.

Cependant, Mohammed Seghir Sadaoui réclame une stricte application de la réglementation sur les établissements de soutien privé. «Le secteur n'a aucun problème avec les cours privés, à condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre du programme scolaire national», a-t-il précisé. Quant à la multiplication des absences observées ces dernières semaines au sein des classes de Terminale, le ministre a affirmé que la réglementation sera appliquée.

«Il n'y a pas eu d'absentéisme avant la fin des examens du second trimestre», a souligné en ce sens le ministre. Les mesures prises jusqu'à présent ont réussi à

limiter le phénomène au dernier trimestre, fera-t-il savoir. «Les élèves savent que la possibilité de passer l'examen du bac exige la finalisation d'au moins deux trimestres de l'année (...) et il n'est pas impossible que cette règle évolue encore», a-t-il dit. Par ailleurs, le ministre a affirmé que le secteur s'assure que les absences restent limitées au seul cadre des révisions pour le baccalauréat. Le ministre explique en effet que les établissements «avertissent les parents en cas d'absence (...) et l'élève reçoit un avertissement si l'absence dépasse une semaine».

Sur un autre plan, dans un souci d'égalité entre l'ensemble des élèves, le secteur de l'éducation propose actuellement des cours supplémentaires aux élèves qui en font la demande. En ce sens, le ministre de l'Éducation a expliqué que les établissements, dont les lycées, offrent des espaces de révision au profit des élèves. Un moyen qui s'ajoute aux autres aides fournies par l'État. «L'Office national de l'engagement à distance propose également des cours sur ses plateformes numériques (...) en plus de ce qui

est proposé à travers la chaîne de télévision spécialisée», a fait observer le ministre.

### DIALOGUE PERMANENT

Par ailleurs, au sujet du nouveau statut des fonctionnaires du secteur, Mohammed Seghir Sadaoui s'est félicité que le texte comporte de «nombreux acquis visant à améliorer les conditions de la famille éducative».

Et cette loi est encore perfectible, laisse entendre le ministre.

«La porte est ouverte aux partenaires sociaux (...) nous écoutons leurs propositions et la commission réunit l'ensemble des préoccupations. Cela entre dans le cadre du dialogue large que veut le Président de la République», a-t-il assuré.

Ainsi, pour le ministre de l'Éducation, «la conviction de notre secteur est que le renforcement de la qualité de l'enseignement passe par l'amélioration des situations des travailleurs du secteur, mais aussi des infrastructures, des outils pédagogiques et des programmes».

Nadir K.

## CRÉATION D'UNE FILIALE DE TRANSPORT DOMESTIQUE D'AIR ALGÉRIE

# Les procédures bientôt finalisées

Le ministre des Transports, Saïd Sayoud, a affirmé que les procédures de création d'une filiale d'Air Algérie, spécialisée dans le transport aérien domestique, seront bientôt finalisées. Lors d'une plénière, jeudi, à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, Sayoud a précisé que son département ministériel «travaille sur ce dossier conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et que sa finalisation est pour bientôt». La création de cette société permettra une meilleure prise en charge des insuffisances enregistrées dans

plusieurs wilayas, notamment celles du Sud, en matière de disponibilité et d'organisation efficace des vols, a indiqué le ministre, rappelant les efforts consentis par la compagnie «Air Algérie» pour renforcer sa capacité à répondre à la demande sur les services de transport, tant au niveau national qu'à l'international. A ce propos, Sayoud a fait savoir que la compagnie a affrété huit avions actuellement en exploitation et prévoit d'en affréter d'autres dans les prochains mois. Concernant l'acquisition de 16 nouveaux avions, le ministre a précisé que la réception des premiers appareils est prévue en juillet ou août, suivie de

deux autres entre septembre et décembre. A compter de l'année 2026, cette opération se poursuivra à raison d'un avion par mois. En réponse à une question relative aux ports, le ministre a indiqué que la nouvelle vision du secteur prévoit l'affectation de certains ports aux opérations d'importation et d'exportation, «ce qui est en cours depuis environ deux mois».

### UNE LIGNE ALGER-MASCATE AU PROGRAMME

Dans des déclarations en marge de la séance, le ministre a affirmé que la compagnie Air Algérie étudie l'ouverture d'une

nouvelle ligne aérienne reliant Alger au Sultanat d'Oman, ajoutant que des délégations des deux parties s'emploient pour concrétiser ce projet. Concernant l'acheminement des moutons importés vers les différentes wilayas, Sayoud a déclaré que cette opération se déroule «avec fluidité au niveau des neuf ports désignés pour leur réception» indiquant qu'«aucune observation n'a été formulée par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, ni des autres parties prenantes».

Dans le même sillage, le ministre a évoqué la signature d'une convention entre la Société

nationale des transports ferroviaires (SNTF) et le ministère de l'Agriculture en vue du transport desdits ovins importés vers les wilayas du Grand Sud. Il a, à cet égard, précisé que la première opération par train a été effectuée entre Oran et Béchar, avec le transport de 2500 têtes ovines, soulignant que l'opération sera prochainement étendue aux wilayas de l'est du pays. Par ailleurs, le ministre a révélé que le secteur examine actuellement la possibilité de confier à la filiale cargo d'Air Algérie le transport des moutons importés de l'Aïd El Adha vers les wilayas éloignées, à l'instar de Tamanrasset.

# 11<sup>e</sup> FORUM AFRICAÏN DE L'INVESTISSEMENT ET DU COMMERCE Transformer les défis en opportunités

*Le commerce intra-africain reste l'une des plus grandes opportunités du Continent*

Alger accueille depuis ce matin le 11<sup>e</sup> Forum africain de l'investissement et du commerce. Organisé sous le thème «Intégration et prospérité africaine», cet événement qui s'étalera sur deux jours (10 et 11 mai), constitue l'un des plus grands rassemblements de décideurs sur la scène africaine avec la participation de plusieurs ministres du Continent et de plus de 1.000 personnalités économiques ainsi que plusieurs établissements financiers continentaux et internationaux et des agences africaines d'encouragement de l'investissement. L'événement réunit également 200 exposants couvrant divers secteurs économiques. Il est aussi question de 300 rencontres B2B en vue de renforcer le partenariat et la coopération entre tous les acteurs souhaitant accéder aux marchés africains. Cet événement de haut niveau promet des discussions stratégiques, des opportunités commerciales sans précédent. Mais il s'agit surtout de définir les voies à suivre pour développer des stratégies clés afin de transformer les défis en opportunités. Les organisateurs prévoient, à l'occasion, la signature de plus de 120 accords. L'AFIC11 servira également de prélude à la 4<sup>e</sup> édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF), qui se tiendra du 4 au 10 septembre à Alger. Considérée comme la principale plateforme de commerce et d'investissement du Continent ainsi qu'une place de marché pour la ZLECAF, l'IATF 2025 qui rassemblera plus de 140 pays, devrait déboucher, selon les organisateurs, sur des accords commerciaux et d'investissement d'une valeur de plus de 44 milliards de dollars.



## LE FERME ENGAGEMENT DE L'ALGÉRIE

Cette 11<sup>e</sup> édition du Forum africain de l'investissement et du commerce s'inscrit résolument dans la stratégie algérienne de renforcement de ses liens avec sa profondeur africaine à travers l'engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, envers les questions africaines et sa volonté d'améliorer la coopération, de promouvoir et de renforcer les outils de développement. Un engagement réitéré cette semaine lors du 3<sup>e</sup> Forum africain de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, tenu à Free-town. Dans son discours, lu en son nom, par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, le président de la République a réaffirmé l'engagement «ferme, constant et durable» de l'Algérie en faveur de la solidarité afri-

caine et de la coopération entre les pays du Sud, qu'il considère comme «un levier stratégique pour le développement durable et l'émancipation du Continent». Loin du discours, l'engagement de l'Algérie s'est matérialisé à travers une multitude d'initiatives et de projets concrets mis en place.

Il s'agit, entre autres, de l'autoroute Transsaharienne qui relie l'Algérie au Nigeria en traversant le Niger. La dorsale transsaharienne de la fibre optique, reliant l'Algérie, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Mali et la Mauritanie.

Outre l'ouverture de lignes maritimes vers certains ports africains et des dessertes aériennes vers de nombreuses capitales africaines, l'Algérie s'emploie, à travers Sonelgaz, au renforcement de l'approvisionnement des pays africains en électricité.

L'Algérie a, par ailleurs, décidé d'implanter des succursales de banques algériennes dans divers pays, facilitant ainsi les échanges commerciaux et financiers. L'Algérie œuvre aussi à l'amélioration de la gouvernance en Afrique, à travers le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) auquel le président de la République a accordé en février dernier un million de dollars pour activer son rôle face aux défis actuels.

## LES DÉFIS DU CONTINENT

Le commerce intra-africain reste l'une des plus grandes opportunités du Continent, mais il ne représente que 16% des exportations totales, la plupart des échanges étant toujours dirigés vers l'extérieur du Continent. Selon le rapport 2024 sur le développement économique en Afrique de l'ONU, la mise en œuvre intégrale de la ZLECAF pourrait créer un marché de 3.400 milliards de dollars. Mais pour libérer ce potentiel, il faut investir dans les infrastructures en développant, notamment, les réseaux de transport, d'énergie et de TIC. La diversification des exportations et l'augmentation du commerce intra-africain créeront des flux de revenus plus stables. Selon la CNUCED, avec les bonnes politiques, l'Afrique peut renforcer sa résilience économique, réduire sa dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs et stimuler une croissance inclusive. La voie à suivre consiste à transformer les vulnérabilités en opportunités durables grâce à des réformes audacieuses, à la collaboration régionale et aux investissements stratégiques.

Saïd S.

## PROJET DE LOI SUR LA RÉGULATION DU MARCHÉ Vers une réforme profonde du commerce

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché, Tayeb Zitouni, a présidé, jeudi dernier, en présence du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, une réunion consultative axée sur le projet de loi relatif à l'approvisionnement et à la régulation du marché national.

Selon le communiqué du ministère, cette réunion s'inscrit dans le cadre d'une approche inclusive, impliquant les professionnels du secteur et les associations de protection des consommateurs. L'objectif : enrichir et affiner la version initiale du projet de loi avant sa soumission formelle. Tayeb Zitouni a insisté sur l'importance d'un climat commercial moderne, équitable et transparent, fidèle aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Le ministre a rappelé que la future législation vise à stimuler l'initiative économique, renforcer la transparence du marché, protéger les acteurs économiques respectueux de



la loi et lutter fermement contre les pratiques spéculatives et frauduleuses. La numérisation, présentée comme levier central, devrait permettre un suivi rigoureux de l'ensemble de la chaîne commerciale. Pour rappel, en décembre 2024, Tayeb

Zitouni avait présenté les grandes lignes du plan sectoriel de régulation du marché lors de la rencontre gouvernement-walis présidée par le chef de l'État. Ce plan, structuré autour de trois axes, vise à corriger les déséquilibres du marché, sécuriser l'approvisionnement en produits essentiels et encadrer efficacement les activités commerciales.

Le premier axe concerne la modernisation du cadre juridique. Le ministère du Commerce a lancé une révision en profondeur des textes encadrant le commerce traditionnel et électronique, avec notamment une loi spécifique sur l'approvisionnement, la régulation du marché et la protection du pouvoir d'achat. Sont également prévues des mises à jour des textes relatifs aux pratiques commerciales, à la sécurité des produits, aux conditions de conformité des importations et à la gestion des espaces commerciaux.

Le deuxième axe porte sur l'organisation du marché national. Il met l'accent sur un

approvisionnement régulier des produits de grande consommation, le suivi numérique des stocks et des prix, ainsi que le renforcement des réseaux de distribution. Ce dispositif passe aussi par l'ouverture de nouveaux points de vente, notamment dans le Sud du pays et l'implication des walis dans les actions de régulation.

Il a également insisté sur l'intégration du commerce informel dans le tissu économique officiel, la réorganisation des marchés de proximité, hebdomadaires et quotidiens, ainsi que le renforcement du rôle de l'établissement public Magros dans la gestion des marchés de gros et la création de nouveaux marchés régionaux pour produits alimentaires dans plusieurs wilayas.

Le ministre a également évoqué la nécessité de promouvoir le commerce électronique et d'améliorer la performance des centres commerciaux numériques. Il a mentionné le lancement de projets d'investissement de la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX) dans 12 wilayas, la mise en œuvre de programmes de marchés de proximité pour le Ramadan et la rentrée scolaire dans toutes les circonscriptions, ainsi que des campagnes de sensibilisation pour encourager une consommation responsable et réduire le gaspillage.

Enfin, le troisième axe du plan concerne la modernisation du contrôle économique et la lutte contre la fraude. Cela passe par des mesures rigoureuses pour lutter contre les pratiques commerciales illégales, la spéculation et les monopoles, dans le but d'assurer l'efficacité des dispositifs de régulation du marché, d'assurer un bon approvisionnement en produits, de maîtriser l'inflation et de protéger le pouvoir d'achat des citoyens.

Islam K.

### LAIT SUBVENTIONNÉ

#### La marge bénéficiaire fixée

Une décision interministérielle, récemment publiée par les ministères de l'Agriculture, des Finances et du Commerce intérieur, régule les prix et marges bénéficiaires du lait en sachet subventionné. En effet, l'arrêté interministériel du 6 avril 2025 relatif au lait partiellement écrémé, pasteurisé, subventionné et conditionné en sachet à base de lait cru, a été publié dans le Journal officiel n° 27. «Le prix d'achat du lait cru par les laiteries publiques et privées auprès des éleveurs, destiné exclusivement à la production du lait partiellement écrémé, pasteurisé, subventionné et conditionné en sachet à base de lait cru, est fixé à 65 DA par litre», stipule le texte signé par les ministres de l'Agriculture et des Finances. Ainsi, le prix de vente au quai-usine est fixé à 21,00 DA/litre ; la marge bénéficiaire de distribution de gros est de 2,00 DA/ litre ; le prix de vente du produit livré au détaillant est fixé à 23,00 DA/ litre ; la marge bénéficiaire de la distribution en détail est de 2,00 DA/ litre ; le prix de vente au consommateur est fixé à 25,00 DA/ litre. Selon le même texte, «l'Etat prend en charge le différentiel du prix entre le prix d'achat de lait cru et le prix de vente au quai-usine d'un montant de 44 DA/litre. L'utilisation de ce lait est strictement réservée aux ménages.5

## PLUS GRANDS CONTRATS D'ÉLECTRICITÉ

# L'Algérie, en pole position

**La plateforme spécialisée « Taka » attribue la primauté à l'Algérie pour le nombre et la pertinence des accords conclus dans le secteur de l'énergie, avec une référence particulière au stockage de l'électricité et au développement des infrastructures.**

L'Algérie s'est hissée en tête du classement des 5 plus grands contrats d'électricité dans le monde arabe pour le mois d'avril 2025, selon un rapport de la plateforme spécialisée « At-Taqa ». L'Algérie a occupé la première place grâce à plusieurs accords et projets majeurs signés en avril 2025, notamment dans le domaine du stockage d'électricité et le développement de centrales électriques.

Ce succès est attribué à plusieurs projets diversifiés et significatifs signés durant le mois d'avril 2025, notamment dans les domaines du stockage d'électricité et de la construction ou modernisation de centrales électriques.

Selon la même source, le secteur du stockage de l'électricité a permis à l'Algérie de se placer en tête, grâce à un accord signé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables pour développer et renforcer l'industrie des batteries, en misant sur la filière du lithium. Ce projet stratégique intégré prévoit la valorisation des ressources minières nationales (lithium, fer, phosphate), afin de soutenir le secteur du stockage d'énergie dans le pays.

L'accord a été signé entre l'Office National de la Recherche Géologique et Minière (ORGM), représentant le groupe Sonaram,



et le professeur Karim Zaghbi, expert international dans les batteries lithium-fer-phosphate.

L'Algérie a conservé sa position de leader dans ce classement grâce à l'annonce par la société Sonelgaz d'un accord de principe pour développer une centrale à Aïn

Oussera, dans la wilaya de Djelfa.

La plateforme « At-Taqa » a également indiqué que la société espagnole Duro Felguera, en difficultés financières depuis décembre 2024, a proposé de céder les travaux restants à un consortium chinois composé de trois sociétés : CPECC, APCC et

NWEPDI.

Le consortium chinois s'engage à démarrer progressivement l'exploitation de la centrale neuf mois après la signature de l'accord définitif.

Par ailleurs, Sonelgaz, avec son partenaire américain General Electric Vernova (GEV), a conclu de nouveaux accords lui permettant d'acquérir de nouvelles parts sur le marché international des turbines à gaz. Les deux entreprises ont signé plusieurs mémorandums d'entente pour l'exportation d'équipements électriques et gaziers, en axant sur les turbines à gaz et les équipements de réseau de transport de l'énergie.

« Sonelgaz et GE Vernova ont franchi un nouveau pas dans le domaine de l'exportation des turbines à gaz et des équipements de centrales électriques de haute et très haute tension à travers leur projet commun GEAT qui vise à renforcer la place de Sonelgaz sur les marchés internationaux des industries énergétiques », indique Sonelgaz dans un communiqué diffusé le 29 avril. Les deux groupes ont signé de nouveaux protocoles d'accord pour l'exportation de nouvelles livraisons de turbines à gaz algériennes vers un client au Moyen-Orient, dont l'identité n'a pas été encore révélée.

R.E.

## EXPORTATIONS DE PÉTROLE

### Un nouveau record établi

Les exportations de pétrole brut de l'Algérie ont atteint 492 000 barils par jour en avril 2025, enregistrant ainsi leur plus haut niveau mensuel depuis octobre 2022. Cela représente une hausse de 2,3 % par rapport à avril de l'année précédente, selon les données de l'Unité de recherche sur l'énergie.

Selon cette même source, les exportations ont connu une hausse notable de 33 % sur une base mensuelle, soit une augmentation

de 122 000 barils par jour par rapport à mars, ce qui indique une reprise de la demande extérieure, notamment en provenance du marché européen.

En avril, l'Algérie a exporté du pétrole vers huit pays, l'Espagne arrivant en tête avec 127 000 barils par jour, suivie par la France avec 101 000, et la Corée du Sud – seul pays non européen figurant parmi les principaux clients – avec des importations de 66 000 barils par jour.

Les exportations vers l'Espagne ont augmenté de 8 000 barils par jour par rapport à avril 2024, tandis que celles vers la France ont diminué de 7 000 barils par jour sur la même période. À l'inverse, le Portugal a marqué une absence notable de la liste des importateurs, alors qu'il figurait parmi les principaux clients de l'Algérie ces derniers mois.

En moyenne, les exportations algériennes de pétrole brut trans-

porté par voie maritime ont atteint 406 000 barils par jour durant les quatre premiers mois de 2025, contre 402 000 durant la même période en 2024. Quant à la production, elle a atteint 909 000 barils par jour au premier trimestre de cette année.

Cette hausse des exportations coïncide avec le début de l'augmentation progressive de la production par l'Algérie et d'autres pays membres de l'alliance OPEP+, menée par l'Arabie saou-

dite, dans le cadre d'un plan visant à mettre fin aux réductions volontaires appliquées depuis janvier 2024.

Selon ce nouveau plan de production, le quota de l'Algérie passera à 919 000 barils par jour en mai, puis à 928 000 en juin, ce qui renforce les chances du pays de maintenir un rythme élevé d'exportations et de soutenir ses revenus énergétiques dans un contexte de demande internationale croissante.

## SOMMET SELECTUSA

### Le patronat algérien au Maryland

Une délégation de 34 patrons algériens, opérant dans divers secteurs, participent au SelectUSA Investment Summit 2025, a fait savoir l'ambassade des États-Unis en Algérie dans un communiqué. Cette rencontre de la plus haute importance, organisée par le département américain du Commerce, est dédiée à la promotion des investissements directs étrangers. Elle est programmée du 11 au 14 mai dans le Maryland et plus de 2000 investisseurs étrangers sont attendus. L'ambas-

sadrice des États-Unis en Algérie, Elizabeth Moore Aubin, accompagnera personnellement la délégation algérienne durant l'événement. Cette dernière précise qu'elle a oeuvré, avec le Conseil algérien pour le renouveau économique (CREA), pour mobiliser les entrepreneurs locaux et faciliter leur voyage. Les démarches ont été entreprises en partenariat avec les ministères des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de l'Industrie, de l'Industrie pharmaceutique, ainsi que le

ministère de l'Économie de la connaissance, des Startups et des Microentreprises. Le communiqué de l'ambassade américaine a présenté l'éventail des secteurs qui seront représentés : l'énergie, la santé, les produits pharmaceutiques, l'alimentation et les boissons, l'agroalimentaire, la construction, la fabrication, l'automobile, les technologies de l'information et du numérique, les cosmétiques, le tourisme, l'électronique, le consulting et les startups. «Les participants au SelectU-

SA Investment Summit pourront approfondir leur compréhension du cadre d'investissement américain, rechercher des opportunités commerciales et d'investissements stratégiques et échanger les meilleures pratiques avec des experts de l'industrie», précise la mission diplomatique américaine à Alger... Les investisseurs algériens profiteront de ce déplacement pour sceller des partenariats avec les patrons américains, dans l'optique de monter des projets en Algérie.

## INVESTISSEMENTS

### Mascate veut passer à l'acte

Le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, Omar Rekkache, a reçu, jeudi Saïd bin Salem Al-Hajri, fondateur et PDG de la société omanaise United Business, ainsi que le Dr Ibrahim Al-Ismaïli, PDG de United Integrated Laboratories. Selon un communiqué de l'agence, cette rencontre s'inscrit dans le cadre du suivi de la première visite effectuée par Saïd bin Salem Al-Hajri au siège de l'agence en février 2025, en présence de plusieurs cadres de l'institution.

La réunion a constitué, selon le communiqué, une occasion de poursuivre les discussions sur les moyens de concrétiser un projet d'investissement prometteur en Algérie. Al-Hajri a exprimé son intérêt pour le marché algérien et sa volonté de contribuer à la dynamique économique nationale. La même source a également indiqué qu'une étude du projet est en cours de préparation, en coordination avec les services de l'agence.

## 29<sup>E</sup> CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE GAZ

### Arkab attendu à Beijing

La Conférence mondiale sur le gaz, menée par l'Union internationale du gaz (UIIG) depuis 1931, est la première manifestation mondiale de l'industrie du gaz et de l'énergie. Tous les trois ans, cet événement réunit des décideurs politiques, des cadres de l'industrie et des experts techniques pour façonner le programme énergétique mondial. La 29<sup>e</sup> Conférence

mondiale sur le gaz (WGC2025) devrait se dérouler du 19 au 23 mai dans la ville dynamique de Beijing, en Chine. Accueillie par Beijing Gas, cette conférence et cette exposition de classe mondiale marqueront un moment crucial pour une énergie durable en axant sur l'énergie propre, l'innovation et les solutions durables. Un rendez-vous auquel devrait

prendre part le ministre d'Etat, ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables, Mohamed Arkab, à la tête d'une forte délégation. Avec une estimation de 30 000 participants, plus de 500 orateurs dans plus de 100 séances, les exposants présenteront leurs innovations au China National Convention Center (CNCC II).

## GESTION TOTALE DES STRUCTURES DE LA JEUNESSE

## Une autorisation ministérielle désormais exigée

*Le ministre de la jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, a annoncé, jeudi à partir de Médéa, que la gestion totale des infrastructures de jeunesse sera tributaire d'une autorisation délivrée par le ministère de tutelle...*

**S**elon le communiqué, une décision a été prise pour «geler la décision ministérielle» qui accordait aux associations la gestion totale des infrastructures de jeunesse relevant du secteur et le maintien de leur gestion partielle, tandis que la gestion totale de ces structures «sera tributaire d'une autorisation délivrée par le ministère de la jeunesse», a déclaré le ministre, en marge de sa visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Médéa. Cette nouvelle démarche a pour but de «concrétiser les objectifs fixés par le département de la jeunesse et optimiser l'infrastructure et le potentiel dont dispose le secteur», a-t-il souligné, relevant que les structures du secteur «n'auront plus comme seule vocation l'accueil et l'organisation d'activités classiques, mais abriteront des activités pédagogiques adaptées à leur nature, dont le camping et les échanges entre clubs et associations de jeunes». Hidaoui a présidé, au pôle universitaire de Médéa, la rencontre consacrée au lancement de l'initiative «jeunes : ambassadeurs de la mémoire», mise sur pied par le CSJ à l'occasion de la



célébration de la journée nationale de la mémoire coïncidant avec le 80e anniversaire des massacres du 8 mai 1945. Il a indiqué, lors de cette rencontre, que cette initiative

traduit l'attachement de la jeunesse au combat et au serment à nos martyrs de préserver leurs sacrifices et de ne jamais oublier les crimes commis par l'occupant.

L'initiative «jeunes : ambassadeurs de la mémoire» est un défi envers ceux qui tentent de porter atteinte à notre histoire et mémoire, en plus d'être une opportunité pour les jeunes de démontrer leurs capacités et leurs potentiels en matière de création de contenu, de recherche scientifique et en histoire pour les transmettre aux autres et participer ainsi à renforcer leur conscience nationale, a-t-il dit.

Le ministre s'est recueilli, à l'entame de sa visite, au cimetière des martyrs de Médéa, en compagnie des autorités locales, avant de visiter une exposition dédiée aux massacres du 8 mai 1945, organisée par l'université de Médéa et la direction locale des moudjahidine. Hidaoui s'est déplacé, ensuite, au centre de loisirs scientifiques de Médéa et à la maison de jeunes de Tibhirine, sur les hauteurs de Médéa, où il a insisté sur la nécessité d'accorder davantage d'intérêt à l'encadrement et à l'accompagnement des jeunes et sur l'impératif de respecter la vocation principale des structures de la jeunesse, en multipliant les activités qui permettent aux jeunes de s'épanouir.

## VISAS D'ÉTUDES

## Campus France Algérie annonce une fermeture exceptionnelle

Dans un communiqué officiel publié récemment, Campus France Algérie a informé l'ensemble des candidats au visa d'études d'une interruption temporaire de ses services dans plusieurs grandes villes du pays. Campus France Algérie annonce une fermeture exceptionnelle de ses espaces dans les antennes d'Annaba, d'Oran et de Constantine, suscitant des réactions diverses chez les étudiants en attente de rendez-vous ou de réponses cruciales pour leur projet universitaire en France. Cette décision, présentée comme provisoire, affecte directement le calendrier de nombreuses démarches, notamment celles liées à la procédure préalable à la demande de visa étudiant. Selon le texte du communiqué diffusé par les équipes de

Campus France Algérie, cette fermeture exceptionnelle débutera le 11 mai à Annaba et durera jusqu'au 15 mai inclus. Quant aux espaces situés à Oran et à Constantine, la suspension des activités est annoncée du 10 au 15 mai inclus. Ainsi, durant cette période, aucun service de Campus France Algérie ne sera accessible dans ces antennes, qu'il s'agisse de la réception des dossiers, des entretiens pédagogiques ou de la délivrance des documents nécessaires aux formalités consulaires. Campus France Algérie, en tant qu'organisme de référence pour l'accompagnement des étudiants algériens vers l'enseignement supérieur français, joue un rôle central dans la gestion des candidatures. Pour beaucoup d'étudiants, cette fermeture exception-

nelle annoncée par Campus France Algérie représente un contretemps important, notamment à l'approche des délais fixés par les établissements d'accueil en France. Chaque année, des milliers de jeunes algériens passent par ce dispositif pour préparer leur départ vers les universités et écoles françaises, et toute modification du calendrier suscite inévitablement une réorganisation de leur part.

Bien que la raison exacte de cette fermeture exceptionnelle n'ait pas été détaillée dans le communiqué de Campus France Algérie, certains y voient une mesure logistique ou administrative liée à l'organisation interne du réseau. D'autres soulignent la possibilité de coïncidences avec des jours fériés ou des ajustements néces-

saires dans les équipes chargées du traitement des dossiers. Quoi qu'il en soit, le message officiel précise simplement la durée de la fermeture, sans fournir de justification supplémentaire. Pour les étudiants concernés, il est recommandé de suivre régulièrement les canaux de communication de Campus France Algérie, notamment les pages officielles et les courriels individuels, afin d'obtenir d'éventuelles précisions ou informations complémentaires. Les candidats qui avaient des rendez-vous programmés durant la période indiquée devront attendre une éventuelle reprogrammation, dont les modalités n'ont pas encore été publiées. Il est donc conseillé de faire preuve de patience et de vigilance, surtout en cette période où les

échéances universitaires approchent à grands pas. Le message dudit établissement se conclut par une formule de courtoisie : « Merci de votre compréhension », laissant entendre que cette décision est avant tout motivée par des impératifs internes. En attendant la reprise des activités prévue le 16 mai, les candidats devront s'adapter à cette fermeture exceptionnelle et ajuster leurs démarches en conséquence. Une telle interruption, bien que momentanée, rappelle l'importance d'anticiper chaque étape du parcours vers les études à l'étranger. Campus France Algérie, par cette fermeture exceptionnelle, réaffirme également la nécessité de fluidifier les procédures malgré les aléas et les pauses momentanées de service.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

## 4 morts et 221 blessés en 24 heures

Quatre (4) personnes sont décédées et 221 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 24 heures à travers le pays, indique jeudi, un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd à été enregistré dans la wilaya de Djanet avec 3 morts et 2 blessés, suite au renversement d'un véhicule dans la commune de Bordj El Haouas, précise la même source.

## SÉTIF

## Un réseau d'escroquerie sur les réseaux sociaux

La brigade de lutte contre la cybercriminalité du service de wilaya de la police judiciaire relevant de la sûreté de la wilaya de Sétif ont démantelé un réseau criminel national spécialisé dans l'escroquerie via les réseaux sociaux, ayant arnaqué plus de 1.500 victimes, indique jeudi un communiqué des mêmes services. «Après avoir reçu de nombreuses plaintes, les enquêteurs du service de la police judiciaire ont entamé des investigations approfondies sous la supervision du parquet compétent près le tribunal de Sétif, d'où la découverte de plus de 100 pages électroniques créées dans l'objectif d'attirer des victimes et de les escroquer à travers la promotion fictive de marchandises (voitures touristiques, motos, téléphones portables, et autres), proposés à des prix alléchants et avec des facilités de paiement», précise le communiqué. L'analyse des données numériques et les investigations menées ont révélé «l'existence de transactions financières significatives effectuées

via des comptes postaux et bancaires utilisés par les membres du réseau criminel, lesquels ont utilisé 960 puces téléphoniques enregistrées sous des identités usurpées pour relier ces lignes aux comptes des victimes». Les enquêteurs ont recensé «plus de 1.500 victimes réparties sur l'ensemble du territoire national, auxquels ce réseau a dérobé des sommes d'argent variées, pour un montant total excédant 33 milliards de centimes. A ce titre, les chèques bancaires et les comptes postaux des suspects ont été gelés». Par ailleurs, les investigations ont démontré que la majorité des victimes recevaient des messages leur demandant d'envoyer une copie de leur carte postale Eddahabia ainsi que leur code secret, permettant ainsi aux membres du réseau d'accéder à leurs comptes et d'effectuer des transferts vers d'autres comptes postaux exploités par les criminels. Les mis en cause ont été déférés devant le parquet compétent près le tribunal de Sétif, conclut le communiqué.

## CRA ET CICR

## Signature de la convention annuelle

Le Croissant-rouge algérien (CRA) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ont signé, la convention annuelle dans l'objectif de renforcer l'action humanitaire commune entre les deux organisations, a indiqué un communiqué du CRA. Ont signé cette convention, la présidente du CRA, Ibtissem Hamlaoui et le président de la mission du CICR en Algérie, Lorenzo Caraffi. La convention concrétise les efforts des deux parties visant à promouvoir l'action humanitaire commune, et de soutenir les capacités de réponse aux urgences et la formation, au service des nobles principes sur lesquels a été fondé le mouvement humanitaire international. A cette occasion, Lorenzo Caraffi a salué le rôle efficace que joue le Croissant-rouge algérien, en particulier ses interventions à toutes circonstances et à tout moment à travers tout le territoire national.



## ACHAT DE PARRAINAGE AUX ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2024

# Le procureur requiert 10 ans de prison contre Neghza Saida

**Dans un long et sévère réquisitoire dans l'affaire dite de «parrainage des voix», par trois candidats à la candidature, lors de l'élection présidentielle de 2024, le procureur de la République près le pôle économique et financier spécialisé dans le traitement des affaires relatives à la lutte contre la malversation et la corruption a requis jeudi dernier, des peines de 10 ans de prison ferme assorties d'un million de dinars contre Saida Neghza, Belkacem Sahli et Abdelhakim Hamadi.**

Par : Redouane Hannachi

**D'**emblée, le procureur de la République a affirmé à l'audience que toutes les preuves légales et matérielles relatives aux chefs d'inculpation retenus par le juge d'instruction notamment concernant les manœuvres frauduleuses utilisées par les trois prévenus sont formelles comme l'ont prouvé d'ailleurs les témoins à l'audience. Le procureur a tenu à préciser que les autres prévenus et les témoins qui se sont succédé aux aveux et aux témoignages ont pointé du doigt les trois candidats à la présidentielle de 2024 à savoir l'accusée Neghza Saida présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Belkacem Sahli, ancien secrétaire d'Etat chargé de la communauté algérienne à l'étranger et Abdelhakim Hamadi. Convaincu de la culpabilité des mis en cause, le procureur a clamé haut et fort: « Ils ont tout fait pour arriver au Palais d'El Mouradia. Ils voulaient coûte que coûte s'accaparer du fauteuil de président de la République. Ils ont utilisé des connaissances, des membres de leurs familles et même des personnes démunies pour arriver à des fins personnelles». Le procureur de la République a cité à titre d'exemple le cas de la prévenue Neghza Saida en déclarant : «La mise en cause n'a pas trouvé mieux pour concrétiser son objectif politique que de faire impliquer l'un de ses enfants dans une élection qui ne le concerne ni de près ni de loin. Cette dernière a usé également de son statut de patronne des entreprises algériennes en utilisant des voix des postulants de postes de travail».



Le représentant du ministère public a par ailleurs requis des peines allant de 5 à 8 ans de prison contre plusieurs autres prévenus assortis d'un million de dinars pour chacun d'entre eux pour s'être rendus coupables de complicité flagrante de faux et usage de faux dans des documents officiels visant à faciliter la tâche aux candidats contre des pots de vins. Le procureur de la République a en outre requis une peine de 5 ans de prison ferme assortie d'un million de dinars contre le fils de Neghza qui a tout au long des débats nié les faits pour esquiver à la responsabilité pénale qui pèse sur lui. Le parquetier a requis des peines de 8 années de prison ferme assorties d'Un million de dinars contre des représentants locaux pour complicité dans le faux et usage de faux dans des documents administratifs et officiels. Le procureur a enfin demandé la confiscation de tous les biens saisis dans le cadre de l'enquête. Ces biens com-

prendraient des comptes bancaires, des véhicules, ainsi que des propriétés immobilières appartenant aux mis en cause. Car il a estimé que ces derniers sont pénalement responsables des graves accusations retenues contre eux au cours de l'enquête préliminaire et l'instruction judiciaire à l'instar de l'abus de confiance et aux détournements de fonds et des atteintes aux règles de transparence financière dans le cadre de leurs activités politiques et professionnelles.

### DES MILLIARDS POUR L'ACHAT DES VOIX

A noter enfin que le président de l'audience a accordé beaucoup de temps à l'un des principaux inculpés poursuivis dans le cadre de ce procès de surcroît un industriel qui occupait le poste de vice-président de la Confédération générale des entreprises algériennes, «B. Mohamed». Ce dernier est impliqué pour avoir facilité la collecte des signatures au

profit de son chef directe en l'occurrence Neghza. Il nie toute implication dans la vente ou la distribution de formulaires contre de l'argent. Selon lui, il a simplement apporté son aide après que Neghza ait annoncé sa candidature, et a mis en contact des personnes expérimentées dans ce domaine. Constatant des contradictions, le président sans hésitation aucune l'a confronté à ses déclarations faites lors de l'enquête judiciaire où il avait évoqué un accord pour collecter 50 000 signatures en échange de 4 milliards de centimes, soit 800 dinars par formulaire.

L'accusé a réfuté cette affirmation et a insisté sur le fait qu'il était en Turquie à ce moment-là. Dans cette affaire, un autre accusé, Aïssa B., frère de «B. Mohamed», a également nié toute implication. Il explique qu'il n'a fait que transporter des personnes à la demande de Neghza, sans connaître la nature des formulaires. Tout au long de son

interrogatoire, il a insisté sur le fait qu'il n'avait pas été informé des détails financiers et politiques de cette collecte de signatures. Il convient en outre de signaler que les trois prévenus ont nié tout au long de leurs auditions avoir violé les dispositions relatives à la campagne électorale des élections présidentielles 2024.

Pour rappel, Saïda Neghza, Belkacem Sahli, secrétaire général du parti Alliance nationale républicaine (ANR), également ex-député et ancien secrétaire d'Etat, et Abdelhakim Hamadi, docteur en médecine vétérinaire et chef d'une entreprise, avaient déposé, au mois de juillet 2024, des dossiers de candidatures en prévision de l'élection présidentielle du 7 septembre de la même année. Fin juillet, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a rejeté leurs dossiers, avec ceux de dix autres prétendants à la candidature, et ce, pour diverses raisons notamment «parrainages insuffisants» ou «double signature». Neghza, Sahli et Hamadi ont déposé des recours auprès de la Cour constitutionnelle qui ont été invalidés.

Quelques jours plus tard, ils ont été convoqués par le procureur de la République du tribunal de Sidi M'Hamed pour répondre aux graves accusations qui pèsent sur eux. Le 1er août 2024, l'actuel ministre de la justice qui avait occupé auparavant le poste de Procureur Général près la Cour d'Alger, Lotfi Boudjemaa a déclaré lors d'une conférence de presse, qu'«une enquête préliminaire approfondie avait été diligentée sur une affaire d'achat de parrainages d'élus par certains prétendants à la candidature à la prochaine présidentielle».

R.H.

## TRIPLE CRIME DE TÉLEMLY

# La cassation de la tortionnaire rejetée

Les juges de la chambre criminelle de la Cour suprême ont rejeté la cassation formulée par la tortionnaire du quartier de Télémy.

Le tribunal criminel d'Alger a prononcé en 2022 la peine de mort contre la tortionnaire de Télémy qui a été reconnue coupable de tous les chefs d'inculpation à savoir homicide volontaire avec préméditation et guet-apens.

Le tribunal n'a pas mis beaucoup de temps ce jour-là pour condamner la mise en cause car il était convaincu comme d'ailleurs toute l'assistance de la culpabilité de celle qui a commis un génocide.

Le tribunal a répondu par oui à toutes les questions liées à la culpabilité, la préméditation, l'intention criminelle et le guet-apens et par non en ce qui concerne les circonstances atténuantes. Le procureur général a requis, la peine de mort contre la

tortionnaire de Télémy qui a met fin à la vie de trois victimes, une femme et ses deux filles en bas âge, après les avoir sauvagement assassinés en les abandonnant baignant dans une mare de sang. Le procureur a affirmé que la condamnée ne mérite ni clémence ni indulgence du tribunal : «L'inculpée a commis l'irréparable en mettant fin aux jours d'une femme et ses deux filles sous prétexte que sa belle-mère l'incitait de le commettre ! ». «J'ai fait un rêve comme quoi j'ai assassiné l'épouse de mon mari. L'idée s'est gravée dans ma mémoire, le lendemain matin, je me suis armée de deux couteaux et je me suis dirigé vers l'appartement de ma victime. J'ai frappé à la porte, la victime m'a ouvert et m'a invité à rentrer dans le salon. Assise sur un fauteuil, je lui ai dit que j'étais la deuxième femme de son mari. Elle ne voulait pas me croire et m'a demandé de lui montrer le livret de famille

et lorsqu'elle a fait le constat, elle s'est mise à crier de toutes ses forces allant jusqu'à me traiter de menteuse et de voleuse d'hommes». Paniquée, elle a déclaré : «J'ai fait sortir le couteau et lui est asséné un coup en plein ventre, la victime s'est écroulée par terre puis je lui ai porté plusieurs autres coups de couteau au total 40 dans différentes parties de son corps au vu et au su de sa fille qui hurlait de toutes ses forces, maman ! Maman ! ». Sans remords, elle a continué à raconter au président la manière avec laquelle elle s'est attaquée à la deuxième victime : «Je lui ai asséné cinq coups de couteau notamment au niveau du thorax. Puis j'ai regagné la chambre où se trouvait la troisième victime, sans hésitation aucune, je lui ai porté pas moins de trois coups de couteau ! Je me suis évanouie». Et d'ajouter : «Lorsque je me suis réveillé, j'ai trouvé un homme derrière moi,

il me suppliait de rentrer chez-moi et de ne pas commettre un crime ! ». Le président en charge du dossier ne l'entendait nullement de cette oreille pour la simple raison qu'il lui a fait savoir qu'en se réveillant, elle s'est dirigée vers la salle de bain et s'est lavée et a pris le soin de cacher le foulard taché de sang qu'elle portait avec un autre qu'elle a ramené avec elle. Cette dernière voulait faire croire aux membres du tribunal criminel d'Alger que le triple crime a été commis par un homme qu'elle a rencontré par hasard dans l'appartement de la victime. Avant de quitter la salle d'audience, l'inculpée a lancé des obscénités contre ses avocats : «Vous n'avez rien fait pour moi. Vous devez avoir honte de vous. Je vous ai pourtant bien payé et vous m'avez fait croire que vous étiez en mesure de me procurer un bon jugement».

R.H.

## TENSIONS INDO-PAKISTANAISES

## Le spectre d'un conflit généralisé

Les tensions militaires entre l'Inde et le Pakistan connaissent une escalade alarmante depuis mercredi, ravivant les craintes d'un conflit généralisé dans une région déjà marquée par des décennies d'affrontements.

**A**u cœur de cette nouvelle crise : une série d'échanges de tirs d'artillerie, de bombardements et de frappes de drones, qui ont fait au moins 37 morts et plus de 60 blessés des deux côtés de la frontière du Cachemire. hier, plusieurs médias basés à New Delhi ont rapporté le lancement par la marine indienne d'une «opération de représailles» à la suite de ce que l'Inde considère comme une «escalade majeure» de la part du Pakistan. Des frappes ciblées auraient visé des positions soupçonnées d'abriter des groupes armés. Une action que le gouvernement indien qualifie de légitime défense, rejetant toute intention de frapper des civils.

La porte-parole du «Bharatiya Janata Party» (BJP), Shazia Ilmi, a affirmé que l'Inde ne faisait que répondre aux provocations pakistanaises, en ciblant uniquement «des groupes armés bien identifiés». Elle a accusé Islamabad de manipuler l'opinion publique et de chercher à internationaliser un conflit que New Delhi considère comme relevant de sa sécurité intérieure.

Islamabad rejette catégoriquement ces allégations. Le ministre pakistanais de la Défense, Khawaja Muhammad Asif, a dénoncé les «provocations indiennes continues» et a averti que son pays



répondrait de manière «équilibrée» à toute agression. Dans un entretien accordé à Al Jazeera, il a précisé que le Pakistan avait déjà pris «toutes les mesures nécessaires» pour faire face à une éventuelle intensification du conflit, tout en écartant la possibilité d'une guerre nucléaire.

Sur le terrain, la situation est explosive. Dix-sept civils, dont une fillette, ont été tués dans le Cachemire pakistanais, selon les autorités locales, à la suite de bombardements d'artillerie en provenance du territoire indien. En parallèle, New Delhi affirme que des drones pakistanais ont

ciblé plusieurs installations le long de sa frontière ouest, une affirmation démentie par Islamabad. L'armée pakistanaise aurait, de son côté, abattu six drones de surveillance indiens hier, portant à 77 le nombre de drones interceptés depuis mercredi, selon une source sécuritaire dans la province du Pendjab.

L'escalade militaire a également des répercussions civiles importantes : l'espace aérien pakistanais a été fermé aux vols civils, et toutes les institutions éducatives de la province du Pendjab ont été fermées jusqu'à nouvel ordre.

Dans cette ambiance de surenchère, les appels à la retenue se multiplient. Le ministre pakistanais de l'Information, Attaullah Tarar, a invité l'Inde à «faire un pas en arrière» pour éviter un embrasement. Il a rejeté les accusations selon lesquelles l'armée pakistanaise aurait visé des temples sikhs ou mené des frappes au-delà de la frontière internationale.

Sur le plan diplomatique, les grandes puissances tentent d'éviter une détérioration plus grave. La porte-parole du Département d'État américain, Tammy Bruce, a exhorté les deux pays à «éviter

une guerre», tout en affirmant que Washington poursuivait ses efforts diplomatiques pour calmer la situation. Néanmoins, le vice-président républicain J.D. Vance a relativisé la portée de cette implication, affirmant que «cette crise ne concernait pas les États-Unis», dans une déclaration à Fox News. Depuis l'attaque du 22 avril dans la partie indienne du Cachemire, qui a coûté la vie à 26 personnes, le ton n'a cessé de monter entre les deux puissances nucléaires. Les frappes croisées de cette semaine, ainsi que les déclarations musclées des dirigeants, laissent entrevoir un possible point de non-retour si aucun effort diplomatique sérieux n'est engagé.

Des contacts seraient néanmoins en cours au niveau des Conseils de sécurité nationale des deux pays, selon l'ambassadeur pakistanais à Washington, Rizwan Saeed Sheikh. Ce dernier a souligné que la responsabilité de la désescalade reposait essentiellement sur l'Inde.

Mais pour l'heure, les armes continuent de parler plus fort que les appels à la paix.

Et la communauté internationale observe, avec une inquiétude croissante, un face-à-face entre deux États nucléaires dont les rancunes remontent à la partition de 1947.

R.I/agences

## SOUDAN

## Le mandat de la MINUSS prolongé

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté jeudi une résolution renouvelant jusqu'au 30 avril 2026 le mandat de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), chargée de prévenir un retour à la guerre civile. Le texte a été approuvé par 12 voix, tandis que la Russie, la Chine et le Pakistan se sont abstenus.

La résolution appelle toutes les parties au conflit et groupes armés à cesser immédiatement les hostilités sur l'ensemble du territoire sud-soudanais, à s'engager dans un dialogue politique et à mettre fin aux violences contre les civils.

Le Conseil s'est dit particulièrement préoccupé par les rapports faisant état de l'usage «aveugle» de barils explosifs. Selon Human Rights Watch, l'armée sud-soudanaise aurait largué des bombes incendiaires à l'aide d'avions dans le nord-est du pays, causant la mort de dizaines de personnes.

Le texte maintient l'effectif de la MINUSS à 17 000 militaires et 2 101 policiers, tout en évoquant la possibilité de modifications en fonction des conditions sécuritaires sur le terrain et des priorités, notamment la levée des obstacles au travail

de la mission et la création d'un climat favorable à la tenue d'élections.

Le Conseil a exprimé sa vive inquiétude face aux retards dans l'application de l'accord de paix de 2018, en particulier le report des élections initialement prévues en 2024 et repoussées à 2026, prolongeant ainsi la période de transition.

Lors de la session, la représentante américaine par intérim auprès de l'ONU, Dorothy Shea, a critiqué le gouvernement sud-soudanais pour son inaction, estimant qu'il serait «irresponsable» de lui accorder davantage de fonds pour organiser les élec-

tions. Elle a appelé la communauté internationale à contribuer à sortir le pays de la crise, en s'appuyant notamment sur le rôle de la MINUSS.

## EXPULSION DE MIGRANTS

## Les USA négocient avec la Guinée équatoriale

L'administration du président américain Donald Trump poursuit ses efforts pour expulser les migrants dits «illégaux» des États-Unis en négociant avec la Guinée équatoriale pour les accueillir. Des documents internes du gouvernement ont révélé que des négociations sont en cours pour envoyer des individus, y compris des membres présumés de gangs criminels, dans des pays avec lesquels ils n'ont aucun lien juridique ou familial, suscitant ainsi des préoccupations sur les aspects juridiques et humanitaires de ces expulsions.

Teodoro Nguema Obiang Mangué, vice-président de la Guinée équatoriale, a confirmé des négociations avec les États-Unis pour accueillir des migrants expulsés d'Amérique. Il a précisé qu'aucun accord final n'a été signé, mais que la Guinée équatoriale exige que les États-Unis couvrent les frais de logement et d'intégration des migrants. Nguema a également rassuré la population en affirmant que son pays n'accepterait pas de migrants ayant un passé criminel.

Enfin, Nguema a souligné que toute décision relative à un éventuel accord serait soigneusement examinée, avec une sélection des migrants en fonction de leurs antécédents personnels.

## RUSSIE-UKRAINE

## Trump appelle à un cessez-le-feu de 30 jours

Le président américain Donald Trump a appelé, jeudi, à un cessez-le-feu «sans condition» entre la Russie et l'Ukraine pendant une durée de 30 jours, avec la promesse de sanctions supplémentaires contre le pays qui violerait l'accord. Cette déclaration a été faite après une conversation téléphonique avec le président ukrainien Volodymyr Zelensky. Trump a précisé que les États-Unis espéraient qu'un cessez-le-feu pourrait mener à un «paix durable», et qu'il serait disponible pour toute aide si nécessaire.

Zelensky, de son côté, a

confirmé sa disposition à discuter avec la Russie «sous n'importe quelle forme», tout en insistant sur l'importance d'un cessez-le-feu total avant toute négociation. Il a qualifié la proposition d'un cessez-le-feu de 30 jours de «vrai signe» de progrès vers la paix, et a affirmé que l'Ukraine était prête à le mettre en œuvre immédiatement. Un responsable ukrainien a indiqué que la conversation entre Trump et Zelensky s'est bien déroulée, avec des échanges centrés sur la diplomatie et le cessez-le-feu. Les deux présidents ont également abordé un accord sur les mine-

rais récemment ratifié par le parlement ukrainien.

Cette conversation a eu lieu alors que le président russe Vladimir Poutine a annoncé une trêve de trois jours en commémoration du 80e anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie. Cependant, cette trêve a été qualifiée par Zelensky de «sans signification», les deux parties s'accusant mutuellement de violations.

Un responsable ukrainien a révélé que la Russie avait mené 220 attaques avec des drones et de l'artillerie sur des villes de la région de Zaporijia, durant ce qu'on a appelé «la prétendue

trêve».

Le même jour, le vice-président américain JD Vance a déclaré à Fox News que les États-Unis pourraient se retirer des négociations si Moscou ne s'engageait pas sincèrement dans les discussions. Trump, qui avait proposé de résoudre la guerre en 24 heures dès le début de son second mandat, a montré des signes d'impatience face à l'absence de progrès. Récemment, des responsables américains ont averti que Washington pourrait abandonner son rôle de médiateur si aucune avancée n'était constatée.

## DIALOGUE ARABO-IRANIEN

## Téhéran relance la machine

À la veille de la tournée du président américain Donald Trump dans le Golfe, l'Iran lance une contre-offensive diplomatique.

Le vice-ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, entamera, aujourd'hui, une visite officielle en Arabie saoudite, puis au Qatar, pour y rencontrer des responsables de haut niveau et participer à une conférence sur le dialogue arabo-iranien. Une initiative qui intervient dans un contexte de tensions croissantes entre Téhéran et Washington, mais aussi de différends persistants avec les pays du Conseil de coopération du Golfe.

Ce déplacement du diplomate iranien constitue la première étape d'un double agenda. D'un côté, il s'agit pour l'Iran de rétablir une forme de dialogue avec ses voisins arabes, notamment Riyad, son rival régional historique. De l'autre, Téhéran cherche à devancer diplomatiquement la tournée du président Trump, prévue du 13 au 16 mai, et qui le conduira en Arabie saoudite, au Qatar et aux Émirats arabes unis.

Le choix des pays visés par cette double tournée, iranienne et américaine, n'est pas anodin. Il souligne l'enjeu stratégique que représente aujourd'hui la péninsule Arabique dans les rapports de force régionaux. À travers cette manœuvre, l'Iran entend démontrer sa volonté d'ouverture tout en affirmant son refus des pressions exercées par les États-Unis et certains de leurs alliés du Golfe.

Parallèlement à cette offensive diplomatique, une quatrième série de pourparlers sur le nucléaire iranien entre Washington



et Téhéran pourrait s'ouvrir dès le début de la semaine prochaine à Mascate, capitale du Sultanat d'Oman. Ces négociations indirectes, initiées le 12 avril dernier, visent à rétablir un minimum de confiance entre les deux pays, en froid diplomatique depuis plus de quatre décennies. Après une première rencontre jugée «constructive» à Mascate, suivie de deux autres à Rome et à nouveau à Oman, la poursuite des discus-

sions semble suspendue à des considérations logistiques et politiques.

Mais ces pourparlers risquent d'être plombés par un différend symbolique aux fortes implications identitaires : la dénomination du Golfe qui sépare l'Iran de la péninsule arabique. Mercredi, Donald Trump a annoncé qu'il prendrait bientôt une décision sur l'appellation que les États-Unis utiliseront officiellement : «Golfe arabe» ou

«Golfe des Arabes», en rupture avec l'usage historique de «Golfe Persique» défendu par l'Iran. La réaction iranienne ne s'est pas fait attendre. Abbas Araghchi a averti sur la plateforme X (ex-Twitter) que toute tentative de changer le nom du Golfe constituerait un acte hostile envers l'Iran et son peuple. Cette querelle sémantique est révélatrice des tensions identitaires et géopolitiques qui traversent la région. Pour l'Iran, l'usage du terme «Golfe Persique» est un enjeu de souveraineté, de mémoire historique et de reconnaissance internationale. Dans ce climat tendu, les visites croisées d'Araghchi et de Trump s'annoncent comme une séquence décisive pour l'avenir des relations régionales. Alors que Washington s'efforce de renforcer ses alliances avec les monarchies arabes, l'Iran tente de désamorcer l'isolement en apparaissant comme un acteur modéré prêt au dialogue.

Mais au-delà des gestes diplomatiques, les lignes de fracture demeurent profondes. Le programme nucléaire iranien, la guerre au Yémen, la question syrienne et les rapports avec l'entité sioniste constituent autant de sujets sur lesquels les positions de l'Iran et de ses voisins divergent fondamentalement. La visite d'Araghchi peut-elle initier un rapprochement durable ? Ou s'agit-il d'une opération de communication à visée défensive ? Les jours à venir diront si la diplomatie peut l'emporter sur l'escalade des tensions.

## NÉGOCIATIONS SUR LA TRÊVE À GHAZA Aucune avancée concrète

Les négociations entre les dirigeants du Hamas et les médiateurs égyptiens et qatariens, organisées les mercredi et jeudi derniers à Doha, n'ont pas permis d'aboutir à un accord sur une trêve à Gaza. Selon des sources proches du Hamas, bien que les discussions aient été sérieuses, elles n'ont pas permis de réaliser des progrès concrets.

La rencontre a réuni une délégation de hauts responsables du Hamas, dirigée par Khalil al-Hayya, en présence des responsables égyptiens et qatariens en charge des négociations. Les pourparlers se sont concentrés sur la possibilité de parvenir à une trêve temporaire, notamment en vue de libérer certains prisonniers contre un cessez-le-feu. Toutefois, les négociateurs n'ont pas réussi à s'entendre sur les conditions d'un accord.

L'initiative des médiateurs, principalement égyptiens et qatariens, vise à obtenir l'acceptation du Hamas d'un cessez-le-feu de courte durée en échange de la libération de certains prisonniers sionistes. Cette proposition a été discutée en lien avec des pressions exercées par les États-Unis via leur envoyé spécial, Steve Witkoff, afin de rapprocher les positions des deux parties.

Cependant, le Hamas persiste dans sa demande d'une solution globale et définitive : la fin totale de la guerre, le retrait sioniste de Gaza, ainsi que la libération de tous les prisonniers, estimés à environ 59, dont une vingtaine sont vivants. Le mouvement a rejeté une proposi-



tion précédente datant d'avril qui offrait une trêve de 45 jours en échange de la libération de 10 prisonniers sionistes vivants. Le contexte des négociations s'inscrit également dans un cadre plus large, avec l'entité sioniste ayant fixé un délai pour parvenir à un nouvel accord concernant le sort des prisonniers sionistes détenus à Gaza et un éventuel cessez-le-feu. Ce délai coïncide avec la visite imminente du président américain Donald Trump au Moyen-Orient, prévue pour débuter lundi. L'occupant a précisé que si aucune solution n'était trouvée dans ce délai, une nouvelle opération militaire à Gaza serait lancée, visant à mettre fin aux hostilités de manière plus décisive.

Les divergences restent profondes entre l'entité sioniste et le Hamas.

Alors que l'entité sioniste exige la libération complète de ses prisonniers et le démantèlement des infrastructures militaires du Hamas, le mouvement palestinien maintient sa condition principale : un retrait complet des forces sionistes de Gaza et la libération de tous les détenus sans exception. La situation continue d'être marquée par des discussions complexes, où chaque partie semble campée sur ses positions, ce qui rend difficile toute avancée vers un cessez-le-feu durable. Les négociations à Doha, bien que sérieuses et porteuses d'espoir, n'ont pour l'instant pas permis d'ouvrir une voie vers une paix durable.

Les efforts se poursuivent, mais le chemin semble semé d'embûches, et aucune solution immédiate ne semble à portée de main.

## TRUMP-NETANYAHU

## La rupture silencieuse ?

L'annulation soudaine de la visite du secrétaire américain à la Défense, Pete Hegseth, à Tel Aviv, prévient la semaine prochaine, illustre une tension croissante entre Washington et Tel Aviv.

Officiellement, cette annulation est liée à l'intégration de Hegseth à la délégation du président Donald Trump pour sa tournée au Moyen-Orient à la mi-mai. Officieusement, elle s'inscrit dans un climat de refroidissement des relations personnelles entre Trump et le Premier ministre sioniste Benjamin Netanyahu.

Depuis son retour à la Maison Blanche le 20 janvier 2025, Trump a soutenu sans réserve la politique de guerre de Netanyahu dans la bande de Gaza. Une guerre qualifiée par plusieurs ONG de «génocide» qui a fait, selon des sources palestiniennes, plus de 172 000 morts et blessés, dont une majorité de femmes et d'enfants, ainsi que 14 000 disparus. Pourtant, ce soutien semble aujourd'hui vaciller. Selon le journal *Israel Hayom*, la visite de Trump ne sera confirmée qu'à la condition d'un accord de cessez-le-feu entre Tel Aviv et le Hamas, accompagné d'un échange de prisonniers. En l'absence de progrès dans ce dossier, la Maison Blanche ne voit «aucun intérêt» à maintenir cette étape de sa tournée. Le signal est clair : l'entité sioniste n'est plus au centre du jeu diplomatique de Trump au Moyen-Orient.

Plus encore, plusieurs sources rapportent que le président américain a mis fin à ses communications directes avec Netanyahu. Le journaliste sioniste Yan Kouzin affirme que cette décision intervient après que des proches de Trump l'ont informé que Netanyahu «le manipulait». Trump, dit-on, ne supporte pas l'idée d'être perçu comme un «idiot». Ce constat amer expliquerait son désir d'agir désormais sans coordination avec l'occupant. Un exemple marquant de cette autonomie américaine est l'accord de cessez-le-feu conclu récemment entre Washington et les Houthis du Yémen, sans que l'entité sioniste en ait été informée. Cet accord prévoit la fin des attaques contre les navires américains en mer Rouge en échange de l'arrêt des frappes américaines sur le Yémen, tout en excluant les navires sionistes de cette trêve. Une décision perçue à Tel Aviv comme une marginalisation stratégique. Le journal *«Yedioth Ahronoth»* rapporte également une réunion non annoncée entre Trump et le ministre sioniste des Affaires stratégiques, Ron Dermer, au cours de laquelle les tensions avec Netanyahu ont été évoquées. La radio militaire sioniste souligne que les responsables républicains n'ont guère apprécié «l'arrogance habituelle» de Dermer, ce qui aurait encore envenimé les relations. Alors que Trump s'apprête à entamer sa première grande tournée diplomatique avec des escales en Arabie saoudite, au Qatar et aux Émirats arabes unis, une page semble se tourner. Netanyahu, longtemps considéré comme un interlocuteur privilégié, voit sa relation avec la Maison Blanche s'effriter. La stratégie américaine au Moyen-Orient pourrait bien se redessiner sans lui.

## FC BARCELONE

## Gavi crie au complot

Battu par l'Inter (3-3, 3-4 ap), le FC Barcelone estime avoir été lésé par l'arbitrage de Szymon Marciniak lors du retour à Milan. Pour le milieu de terrain Gavi (20 ans, 10 apparitions en LdC cette saison), il y aurait un complot contre le club catalan. «C'est très dur, et encore plus quand on sait à quel point nous étions proches, culers. Ils ne voulaient pas qu'on atteigne la finale parce qu'ils avaient peur de la saison qu'on réalise, a glissé l'Espagnol sur Instagram. Même si je sais que c'est très difficile et que j'aimerais la gagner chaque année, je suis sûr que nous la gagnerons si nous sommes tous ensemble comme nous le sommes toujours. Je sais que cela viendra.»

La mise au point de Koundé

«Je ne sais pas pourquoi il joue. Il ne devrait pas jouer comme il le fait.» Selon Catalunya Radio, le latéral droit du FC Barcelone Jules Koundé, forfait pour la demi-finale retour de la Ligue des Champions face à l'Inter Milan mardi, aurait déploré la participation de son coéquipier Robert Lewandowski, de retour de blessure et entré à la 90e minute. Une polémique immédiatement démentie par l'international français. «Inventer des commentaires et raconter des histoires, c'est très bien, mais ce n'est pas du journalisme. Ce qui n'est pas non plus du journalisme, c'est de transmettre une information sans en garantir la véracité. Maintenant, oui, vous pouvez diffuser ce tweet si vous en avez envie», a lancé l'ancien Bordelais sur le réseau social X. Une vraie mise au point.

## BASTONI REND HOMMAGE À YAMAL

Deux ans après la défaite contre Manchester City (0-1), l'Inter retrouvera le Paris Saint-Germain en finale de la Ligue des Champions. Heureux de cette performance, le défenseur central Alessandro Bastoni (26 ans, 50 matchs et 1 but toutes compétitions cette saison) a rendu un bel hommage à l'ailier du FC Barcelone, Lamine Yamal (17 ans, 51 matchs et 15 buts toutes compétitions cette saison). «Respect à nos adversaires - ils ont fait preuve d'une force et d'un cœur incroyables. Et mention spéciale à un gamin terriblement bon : Lamine Yamal, tu es un monstre», a indiqué l'Italien sur ses réseaux sociaux.

## MANCHESTER CITY

## Naples veut De Bruyne et Grealish

Kevin De Bruyne, sur le départ de Manchester City au terme de son contrat en juin prochain, suscite un intérêt de Naples. Selon le quotidien Il Mattino, l'actuel leader de la Serie A fait le forcing pour s'attacher les services de l'international belge. Pour faire la différence sur ce dossier, les dirigeants napolitains ont déjà dégagé une proposition à l'ancien joueur de Chelsea concernant un bail de deux ans, avec une année supplémentaire en option. Sans surprise, Naples se retrouve confronté à une forte concurrence pour De Bruyne, pisté en Arabie saoudite, aux Etats-Unis et aussi en Premier League. Sous contrat jusqu'en 2027 avec Manchester City, Jack Grealish intéresse également Naples. Selon The Sun, le club italien pense à l'international anglais afin de renforcer son secteur offensif cet été. Avec 55 buts marqués, l'actuel leader de la Serie A possède la quatrième attaque du championnat italien, derrière l'Inter Milan (73), l'Atalanta (71) et la Lazio Rome (58). Face à l'intérêt napolitain, Grealish se montrerait intéressé par un départ en Italie. Après sa saison décevante, l'ancien joueur d'Aston Villa ne sera pas retenu par les Citizens et Pep Guardiola.

## REAL MADRID

## C'est bouclé pour Xabi Alonso

L'entraîneur du Bayer Leverkusen va signer pour trois ans. Et il travaille déjà à son staff et a émis ses souhaits en recrutements.

Il y a le Clasico ce week-end qui peut tout changer en Liga. Mais à Madrid, on spéculait aussi sur l'après. Et la saison prochaine surtout, alors que le poste d'entraîneur du Real Madrid est en suspens. Comme présenté ces dernières semaines, c'est cependant désormais une affaire réglée, selon Marca. «Xabi Alonso sera le successeur de Carlo Ancelotti», annonce le quotidien proche du Real Madrid. Depuis l'élimination du Real Madrid en Ligue des champions, l'avenir de Carlo Ancelotti est entendu : l'Italien, qui a marqué l'histoire de la Maison Blanche par ses nombreux succès, ne poursuivra pas une année de plus sur le banc des Merengue. L'ancien coach fera donc ses adieux aux Merengue en juin avant la Coupe du monde des clubs. Et pour la difficile mission de prendre sa relève, Xabi Alonso va donc arriver d'après Marca. Après avoir fait des miracles au Bayer Leverkusen où il a réalisé le



doublé Bundesliga-Coupe d'Allemagne en 2024, le Basque a d'emblée été présenté comme l'un des favoris dans cette cour-

se si prisée. Et si Jurgen Klopp était aussi évoqué, l'ancien milieu de terrain, qui est passé durant six saisons au Real en

tant que joueur (2009-2014) avant de s'occuper des U13 des Merengue en tant qu'entraîneur (2018-2019), a vite pris les devants dans les rumeurs. Entre son passé et ses succès allemands, il cochant toutes les cases.

Il va finalement s'engager pour trois saisons avec le géant madrilène. L'affaire est si entendue que Marca se penche déjà sur ceux qui vont l'accompagner.

Son adjoint (Sebas Parrilla) ou encore son préparateur physique (Alberto Encinas) vont notamment le suivre. Et si son staff prend déjà forme, Xabi Alonso, qui ne débiterait qu'après le Mondial des clubs, aurait aussi mis les points sur les «I» sur ses désirs en recrutement. Alors que Trent Alexander-Arnold va renforcer la défense sur les côtés, le Basque voudrait surtout un défenseur central et un milieu de terrain. Le genre de détails qui devrait vite se régler au Real.

## LIGUE EUROPA

## Une finale anglaise

De suspense, il n'y aura quasiment pas eu. Si Bilbao a mis un peu de pression à Manchester United en ouvrant le score jeudi, en demi-finale retour de Ligue Europa, les Red Devils ont fini par faire exploser les Basques à Old Trafford (4-1). Tottenham, de son côté, s'est imposé sur la pelouse de Bodo/Glimt (2-0) après avoir déjà remporté l'aller. Les deux clubs anglais s'affronteront pour le titre.

Manchester United et Tottenham s'affronteront donc dans une finale de la Ligue Europa entièrement anglaise le 21 mai à Bilbao. Elle sera la deuxième finale anglo-anglaise de l'histoire de la Ligue Europa après celle gagnée par Chelsea contre Arsenal en 2019 et elle opposera deux clubs qui n'en seront pas à leur première: Tottenham a déjà joué trois finales (deux titres en 1972 et 1984) et Manchester United deux (un titre en 2017). Manchester United et Tottenham, qui se suivent aux 15e et 16e places de la Premier League, se sont donné une dernière chance de sauver une saison ratée. L'enjeu est encore rehaussé par le précieux ticket pour la prochaine Ligue des champions offert au vainqueur. Les Red Devils avaient déjà brisé le rêve des Basques de jouer la finale devant leur public de San Mamés en s'imposant largement à l'extérieur la semaine dernière.



Bien que dominés pendant les trois quarts du match jeudi, ils ont encore fait exploser l'Athletic, sur la fin, grâce à des buts de Mason Mount (71, 90+1), Casemiro (79) et Højlund (85). Mikel Jauregizar avait fait vivre un semblant de suspense en ouvrant le score en première mi-temps (31). À Bodo, au-delà du cercle polaire, l'équipe-surprise de la compétition n'a jamais pu croire à l'exploit et a fini par craquer dans la dernière demi-heure sur des

buts de Dominic Solanke (63) et de Pedro Porro (70).

## AMORIM IMITE MOURINHO

Loin d'être satisfait de ses débuts à Manchester United, Ruben Amorim disputera quand même la finale de la Ligue Europa contre Tottenham le 21 mai. La performance n'est pas anodine pour le manager nommé en novembre dernier. Dans l'histoire du club mancunien, un seul entraîneur était jusqu'ici parvenu à atteindre une finale européenne dès sa première saison. Il s'agit de son compatriote portugais José Mourinho en 2016-2017. A l'époque, le Special One avait mené son équipe jusqu'au sacre après la finale remportée face à l'Ajax Amsterdam (2-0). Seulement 15e après 35 journées de Premier League, MU confirme sa bien meilleure forme en Ligue Europa. Mais comment expliquer un tel écart de niveau ? Le Français Leny Yoro a peut-être l'explication.

«Honnêtement je ne saurais pas vous dire, a d'abord répondu le défenseur central à Canal+. Comme on dit, il y a la magie de la Coupe d'Europe. Je pense qu'ici à Old Trafford, c'est la définition de cela. On sait qu'on a besoin de faire mieux en Premier League. On va trouver ce qui ne va pas et essayer de faire mieux.»

## LIGUE CONFÉRENCE

## Une première pour le Betis Séville

C'est un rendez-vous pour l'histoire. Chelsea affrontera le Betis Séville en finale de la Ligue Conférence le 28 mai à Wroclaw (Pologne). Le club londonien s'est contenté du minimum, une victoire 1 à 0 grâce à un but de Kiernan Dewbury-Hall (38e), face à Djurgården après avoir fait la différence à Stockholm (4-1) lors de la demi-finale aller,

la semaine dernière.

Le Betis Séville a pris l'autre billet grâce au but égalisateur d'Ez Abde pendant la prolongation (97e) sur le terrain de la Fiorentina (2-2). Battue en Andalousie 2 à 1, la Viola avait refait son retard à la fin du temps réglementaire avec un doublé de Gosens (34e, 42e) contre un but d'Antony

(30e) pour les Espagnols. Cette finale, la première en Coupe d'Europe pour les Béticos, revêt également un enjeu tout particulier pour les Blues, qui peuvent en cas de victoire en Pologne devenir le premier club de l'histoire à remporter les quatre grandes compétitions européennes (C1, C2, C3 et C4).

## EQUIPE NATIONALE

# La quête du milieu

**Ahmed Kendouci a subi une opération, en avril dernier, et il va rater le stage de ce mois de juin et éventuellement celui de septembre prochain.**

Le sélectionneur national, Vladimir Petkovic, est à la recherche d'un milieu de terrain pour le prochain rassemblement des Verts, qui sera ponctué par deux matchs amicaux contre le Rwanda et la Suède, les 5 et 10 juin à Constantine et Stockholm respectivement. Petkovic cherche, en effet, un remplaçant pour l'infortuné Kendouci, victime d'une méchante blessure lors d'un match de championnat d'Egypte sous les couleurs de Ceramica Cleopatra. Ahmed Kendouci a subi une opération, en avril dernier, et il va rater le stage de ce mois de juin et éventuellement celui de septembre prochain. Il devrait être remplacé par Nabil Bentaleb, qui a retrouvé sa forme après s'être débarrassé de ses soucis cardiaques, ou le jeune Yacine Titraoui (21 ans), l'ancien académicien du Paradou AC, qui brille dans le championnat belge sous les couleurs de Charleroi. Titraoui est considéré par le compte DataMB comme l'un des plus per-



formants au monde en termes de replis défensifs, de courses ou encore de capacité à exécuter des passes vers l'avant. Et ce, outre le fait qu'il soit doté d'une aisance technique et d'une bonne vision de jeu. Outre Kendouci, les trois cadres de l'EN, Ramy Bensebaini,

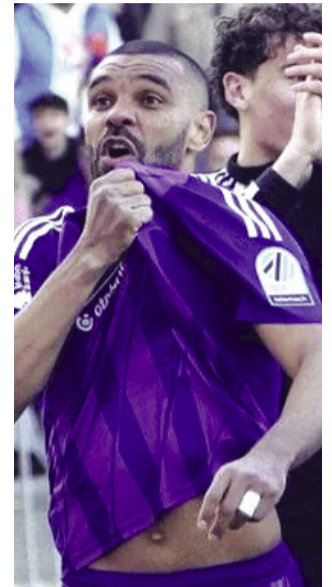
Youcef Belaili et Mohamed Amine Tougai devraient également rater ce stage du mois de juin en raison de leur participation à la Coupe du monde des clubs avec leurs clubs respectifs, le Borussia Dortmund et l'ES Tunis. Cette Coupe du monde débutera le 15 juin et ces

joueurs seront en principe laissés à la disposition de leurs clubs. L'ES Tunis entamera le tournoi le 16 juin contre Flamengo, alors que le BVB jouera le lendemain contre Fluminense. Par ailleurs, le directeur sportif de la Fédération suédoise de football, Stefan Pettersson, s'est expliqué dans un entretien accordé à Africa Foot United sur le choix d'affronter les Fenecs en amical. « Trouver un adversaire adapté pour un match amical dépend de nombreux facteurs. (...) Avec un entraîneur européen et de nombreux joueurs évoluant en Europe, l'Algérie est un adversaire très intéressant pour nous. C'est une équipe solide et donc elle représente une opposition de taille », a précisé Stefan Pettersson, subjugué par les qualités d'Amoura. « Tout le monde connaît Mahrez, bien sûr. En tant qu'ancien attaquant moi-même, je m'intéresse particulièrement à Amoura, qui réalise de très belles performances en Bundesliga », a-t-il souligné.

L. B.

## NK MARIBOR

### Soudani prolonge



L'ancien attaquant international algérien, Hilal Soudani, a prolongé son contrat pour une saison, soit jusqu'en 2026, avec la formation slovène du NK Maribor, a annoncé le club de première division, dans un communiqué diffusé sur son site officiel. « Nous avons rencontré Hilal fin 2024 et convenu d'examiner la possibilité d'une prolongation en mai. Depuis cette rencontre, il a fait preuve d'un professionnalisme exceptionnel, tant sur le terrain qu'en dehors. Le respect de Hilal pour le club, et toute la communauté a été exemplaire. Ce n'est pas seulement un joueur d'exception, c'est aussi un homme de caractère, qui inspire tous ceux qui l'entourent. Il aborde chaque entraînement et chaque match comme s'il s'agissait d'une finale, et nos supporters ont montré combien ils l'apprécient, le motivant à puiser encore plus d'énergie pour défendre notre blason », a indiqué Cem Basgul, directeur des opérations footballistiques du NK Maribor. Soudani (37 ans) avait rejoint Maribor en juin 2023, pour un contrat de deux ans, après une expérience de deux saisons en Arabie saoudite, d'abord avec Al-Fateh SC et Damac FC. « Hilal a prouvé qu'il avait encore beaucoup à offrir sur le terrain, et nous sommes ravis d'assurer sa présence pour la saison prochaine. Je rajouterais que les négociations n'ont duré qu'une minute. Il a confirmé que certaines choses dans la vie sont plus importantes que l'argent », a ajouté le dirigeant slovène. En 62 matchs avec le NK Maribor, l'attaquant algérien a marqué 28 buts, toutes compétitions confondues. Cette saison, il compte 12 buts et 2 passes décisives. Le NK Maribor, actuel deuxième du classement du championnat slovène, est le septième club dans la carrière professionnelle de l'ancien joueur de l'ASO Chlef. Il a évolué successivement à Vitoria Guimaraes (Portugal), Dinamo Zagreb (Croatie), Nottingham Forest (Angleterre), l'Olympiakos (Grèce), Al-Fateh SC et Damac FC (Arabie saoudite). Soudani n'a plus été convoqué chez les Verts depuis mars 2021, et les deux derniers matchs des qualifications de la CAN-2021, à Lusaka face à la Zambie et à Blida devant le Botswana.

## PROFESSIONNALISME

# Sadi explique son approche à l'APN

Le ministre des Sports et président de la Fédération algérienne de football (FAF), Walid Sadi, a indiqué, jeudi, que son département a adopté une vision réaliste adaptée au soutien matériel et humain apporté par l'Etat, en vue de concrétiser un véritable modèle de professionnalisme dans le football algérien.

Lors d'une séance publique consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), Sadi est revenu sur les réformes engagées par le ministère afin d'atteindre les objectifs escomptés en matière de professionnalisme. Lesquelles s'appuient « sur une approche globale reposant sur la réforme du volet organisationnel, le renforcement de la performance technique et la formation, dans le respect des textes législatifs et réglementaires pertinents, entre autres, l'élaboration de feuilles de route pour les fédérations pour définir leurs objectifs futurs ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ». Répondant à une question relative à la stratégie du ministère en matière de relance des disciplines collectives, notamment le sport d'élite dans le cadre de la mise en œuvre du professionnalisme, ainsi qu'à l'accompagnement et au soutien des clubs sportifs amateurs, le ministre a souligné l'importance de l'autofinancement de ces derniers, rappelant que ces clubs sont soumis aux règles de la concurrence, aux textes régissant la bonne gouvernance en matière de gestion et d'organisation administrative.



### LA FIFA FÉLICITE LA FAF

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Walid Sadi, a inauguré jeudi le mini-terrain « FIFA Arena », situé au sein du collège Malek Haddad à Alger, dans le cadre du projet de la Fédération internationale de football (FIFA) visant à créer au moins 1000 nouveaux mini-terrains à travers le monde. La cérémonie d'inauguration a été marquée par la présence de représentants de l'instance mondiale de football ainsi que le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Amine

Mesloug, et du secrétaire général de la FAF, Nadir Bouzenad, indique le communiqué de l'instance fédérale. De son côté, le président de la Fédération internationale de football (FIFA), Gianni Infantino, a félicité la Fédération algérienne de football (FAF), qui a procédé à l'inauguration officielle du mini-terrain « FIFA Arena ». « Félicitations à la Fédération algérienne de football et à son président, Walid Sadi. Vous faites partie de notre 11 de départ composé des 11 premiers pays à inaugurer officiellement leur propre mini-terrain FIFA Arena. Vous participez ainsi au lancement d'un projet capable de changer la vie de millions d'enfants. Chaque enfant, fille ou garçon, mérite une chance de jouer au football s'il le souhaite. Chaque enfant mérite un lieu sûr, lui permettant d'apprendre, de jouer et de grandir. C'est là le cœur même du projet FIFA Arena et c'est exactement ce que vous avez apporté aux enfants d'Algérie », a indiqué Infantino dans une vidéo diffusée sur la page officielle Facebook de la FAF.

Et d'ajouter : « Vous êtes parmi les premiers, mais beaucoup d'autres suivront votre exemple. Notre objectif est de créer au moins 1000 nouveaux mini terrains à travers le monde en accueillant de nouveaux membres dans la famille FIFA Arena. Cela donnera la chance à des générations d'enfants du monde entier, notamment ceux originaires des zones urbaines et rurales les plus défavorisées, de pratiquer ce sport que nous aimons tant ».

## LIGUE 1 MOBILIS (25<sup>E</sup> JOURNÉE)

# Reprise du championnat

Le championnat de Ligue 1 Mobilis de football reprend ses droits ce samedi avec le déroulement de trois matchs de la 25e journée, à savoir NC Magra-ASO Chlef, JS Saoura- ES Mostaganem et USM Khenchela-MC Oran à huis clos. Cette 25e journée est dominée par le big derby algérois entre le CR Belouizdad et le leader le MC Alger, prévu lundi 12 mai au stade

Nelson-Mandela de Baraki à partir de 17h à huis clos. L'autre affiche entre l'USM Alger et le CS Constantine se jouera ce dimanche au stade du 5-Juillet à 19h. Le MC Alger est toujours leader avec deux longueurs d'avance sur ses deux poursuivants et concurrents pour le titre, le CR Belouizdad et la JS Kabylie.

R. S.

### Le programme de la 25e journée :

<b>Samedi 10 mai 2025 :</b>	
USM Khenchela-MC Oran	16h00 (Huis clos)
NC Magra-ASO Chlef	16h00
JS Saoura- ES Mostaganem	18h00
<b>Dimanche 11 mai 2025 :</b>	
ES Sétif-Olympique Akbou	17h00
USM Alger-CS Constantine	19h00
<b>Lundi 12 mai 2025 :</b>	
CR Belouizdad-MC Alger	17h00 (Huis clos)
MC El Bayadh-JS Kabylie	17h00
US Biskra-Paradou AC	18h00

## MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### HORIZONTALEMENT

1- Rivière du sud de la France - Pays américains.  
 2- Matière visqueuse et tenace qui sert à prendre les oiseaux - Faire ou effectuer. 3- Repose dans le sommeil - Espèce de graminacées. 4- Conjonction - Fit monter. 5- Palpe - Assistance. 6- Possessif - Vase. 7- Rassemblé - Possessif. 8- Métal espagnol - Filles du frère ou de la soeur. 9- Racontée - Possèdent. 10- Pronom possessif - Allé dehors.

### VERTICALEMENT

1- Ville du sud de la France - Rois des animaux.  
 2- Orifice du larynx - Rayon. 3- Adjectif possessif anglais - Aube. 4- Courte distance - Symbole chimique du radon. 5- L'araignée peut en fabriquer - Article. 6- Petite prairie - Attachées. 7- Démonstratif - Change. 8- Relatif à la ville - Instrument à vent. 9- Joli - fou. 10- Espace sablé - Ville d'Italie.

# 4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Excelent  
 Excellent  
 Excellent  
 Excellent

Pithagorisme  
 Pythagorisme  
 Pythagorisme  
 Pythagorisme

Mitiliculture  
 Mytiliculture  
 Mytiliculture  
 Métiliculture

Sémafore  
 Sémaphore  
 Samaphore  
 Saimaphore

## Les mots fléchés

MOBILISER SÛRE	SOUSTRAIT BÂTIMENTS DÉLABRÉS	GAMINS DE PARIS AUDITOIRE	TUBE FLUORES-CENT SA CAPITALE EST ABUJA	S'ÉPANCHE (SE)	APRÈS TU MAMELLE	TOUS ET PERSONNE
INTERROGE MOT D'ACCORD	A TELLE DÉFINITION DÉMONSTRATIF	ELLE SÉPARE LES CHEVEUX ARME DE D'ARTAGNAN	DE CETTE FAÇON CRIQUE	DISQUE COMPACT ÉPOUX	JOLI MOIS MARRANTE	DÉPOURVUES D'INTELLIGENCE
ENTAILLE ÉRODÉES	COULEUR DU VISAGE FLEUVE D'ITALIE	ÉTAT ARABE PAS UN AMATEUR	ÔTE UNE VOYELLE OBTIENNENT	MOT DE DIPLOME ISOLÉS	CERCLE LUMINEUX DISPOSER	PAINTÉES
EN BOURGOGNE MOT DE LIAISON	PÈRES VOYAGES EN MER	PIED DE VIGNE IL CONQUIT LA GAULE	ÉRUCTA SUD	DÉSIGNER FUSILS OU ÉPÉES	SOUCIS EXISTANT	GRANDE ÉCOLE DÉSERT DE DUNES
IMAGE PIEUSE DURILLON	ÉTAIT ARABE PAS UN AMATEUR	ÔTE UNE VOYELLE OBTIENNENT	ÉRUCTA SUD	DÉSIGNER FUSILS OU ÉPÉES	SOUCIS EXISTANT	GRANDE ÉCOLE DÉSERT DE DUNES
MARIAGE PAS BARIOLÉE	ÉTAIT ARABE PAS UN AMATEUR	ÔTE UNE VOYELLE OBTIENNENT	ÉRUCTA SUD	DÉSIGNER FUSILS OU ÉPÉES	SOUCIS EXISTANT	GRANDE ÉCOLE DÉSERT DE DUNES
TENTATIVE TELLE UNE COULEUR TROP VIVE	ÉTAIT ARABE PAS UN AMATEUR	ÔTE UNE VOYELLE OBTIENNENT	ÉRUCTA SUD	DÉSIGNER FUSILS OU ÉPÉES	SOUCIS EXISTANT	GRANDE ÉCOLE DÉSERT DE DUNES
MÉTAL BLANC-GRIS	MOINE SOLITAIRE TROUBLÉ	NÉGATION	STOPÉE MOT D'ALTERNATIVE	LONGUE PÉRIODE	COUPAS LA BARBE	
TROMPERIE HABILITÉ À FEINDRE	DO D'AVANT	COUPAS LA BARBE				

## BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES : Capitale d'un pays d'Europe

- |           |           |             |
|-----------|-----------|-------------|
| ACRE      | EMIR      | RAVITAILLER |
| AMIBE     | EPICERIE  | REFUGE      |
| ANXIEUX   | EXCELLENT | RENOI       |
| ASTICOT   | FÉMINITÉ  | RESTAURANT  |
| AUTRE     | FLÛTE     | RIVAGE      |
| BOISSON   | GLU       | ROMANTIQUE  |
| CALOMNIE  | GRÊLE     | E           |
| CERVEAU   | GROUPAGE  | ROSÉE       |
| CISEAUX   | IVRAIE    | ROUGIR      |
| CLIENTÈLE | KOLÉA     | SAHARA      |
| CLOCHE    | LAGHOUAT  | SÉISME      |
| CLUB      | LÉGALE    | SENIOR      |
| COMBLE    | LOGIS     | SOLEIL      |
| CONCIERGE | MONSTRE   | SOLEIL      |
| DÉFENSE   | MOUSTIQUE | SONNER      |
| DÉGRADANT | NARCISSE  | SORDIDE     |
| DENRÉE    | NATTE     | STAR        |
| DISCIPLE  | NOCE      | TABAC       |
| DISCO     | OLIVE     | TSARINE     |
| DOIGT     | ORDRE     | UNIE        |
| DOUTE     | OUISTITI  | URNE        |
| DUPERIE   | OURLET    | VIOLON      |
| ELÈVE     | PAPILLON  | VOCATION    |
| EMINENCE  | RÂTEAU    |             |

C	E	N	R	U	A	E	V	R	E	C	T	N	A	D	A	R	G	E	D
O	B	L	N	O	U	D	O	I	L	V	A	N	E	E	L	C	R	L	O
N	L	I	E	A	M	S	U	U	O	T	O	N	E	A	I	E	R	R	U
C	E	I	E	V	E	A	B	P	T	L	R	C	G	L	N	A	D	E	T
I	E	T	V	E	E	U	V	E	E	E	O	H	A	N	L	R	R	M	E
E	A	G	R	E	O	L	E	T	E	R	O	N	O	T	E	E	O	V	E
R	K	I	A	C	S	D	B	N	I	U	I	S	E	D	I	N	C	C	I
G	M	O	S	V	I	E	O	M	A	Q	S	E	I	H	S	O	L	X	R
E	R	I	L	D	I	L	I	T	O	I	U	G	S	T	C	I	N	O	E
D	D	E	R	E	L	R	C	S	O	C	E	E	R	S	E	O	U	A	C
E	D	O	L	I	A	A	E	B	M	R	E	E	R	N	I	G	L	D	I
F	S	O	P	E	R	I	I	L	C	E	F	U	T	E	I	C	I	C	P
E	L	A	I	A	R	T	O	A	L	E	G	E	Q	R	F	S	R	C	E
N	P	U	H	G	I	L	L	V	M	I	L	A	X	I	C	U	I	A	C
S	C	A	T	T	O	I	I	N	E	A	U	P	I	T	S	G	S	N	
E	S	A	S	E	M	E	N	E	G	E	E	T	P	U	E	S	I	E	E
N	R	I	B	N	E	I	L	A	L	I	R	L	I	A	O	G	U	B	N
I	U	T	I	A	T	C	L	R	X	O	E	A	U	V	O	R	I	O	I
O	E	E	U	E	T	E	O	N	U	S	S	X	T	L	A	M	G	T	M
R	E	S	T	A	U	R	A	N	T	O	C	I	T	S	A	R	I	N	E

### SOLUTIONS DES JEUX PRÉCÉDENTS

#### MOTS FLÈCHES

**HORIZONTALEMENT**  
 ENROULER - EPPE - CENTENAIRE - D - VOTE - VENDEUSE - MA - LARGES - ON - APPUI - GENIAL - RENVOIS - TELES - PERIR - QUI - L - C - H - VEAU - FLANE - NURSE - REVERE - OS - SENSE - AGI - IRES - CAMIONS - ABEL - DIVINS - ET - LE - VIEIL - OSE - DELTA - USINE - L - LOUER - CUIRE - AGENTS - TELLES -

**VERTICALEMENT**  
 INCOMPREHENSIBLE - G - RETAPER - VU - REELLE - CONE - UNIVERSEL - TON - UT - LIVREUSES - VAUT - ELEVA - O - A - EN - DI - ES - ENERGIQUE - SCIEUR - FRANGE - U - PREAVIS - T - IDENTIFIE - MILICE - HERESIE - LEVAIN - NUL - PEU - ALLA - EGO - OEIL - ME - SOLE - NARINES - RE - EDEN - SCENE - STELES.

#### MOTS CROISÉS

**HORIZONTALEMENT**  
 1- GALOP - ORGE. 2- ROI - IRREEL. 3- AUMALE - CLE. 4- ST - RAVIT - V. 5- ANTI - SUCE. 6- ETAU - ZAMA. 7- L - ISNIA - LE. 8- IST - TACHAT. 9- MERIEM - EIN. 10- AMES - AMUSA.

**VERTICALEMENT**  
 1- GRAS - ELIMA. 2- AOUTAT - SEM. 3- LIM - NAITRE. 4- O - ARTUS - IS. 5- PILAI - NTE. 6- REV - ZIAMA. 7- OR - ISAAC - M. 8- RECTUM - HEU. 9- GEL - CALAIS. 10- ELEVE - ETNA.

**4x4** Gosier - Ronfleur  
 Vacillement - Lancette

**BIFFE-TOUT : PLAFOND**



Page réalisée  
par Souiki Sidali



## 10/10 LA DERNIÈRE DANCE DE SNOOP DOGG

Le nouveau clip de Snoop Dogg pour la chanson «Last Dance With Mary Jane» (dernière danse avec Mary Jane), issue de son album «Missonary», est une ode au cannabis. Snoop Dogg célèbre et parfois déplore son histoire d'amour avec la marijuana dans cette chanson en collaboration avec Tom Petty et Jelly Roll. La chanson reprend le classique de Tom Petty «Mary Jane's Last Dance» et il n'est donc pas surprenant que le défunt musicien fasse également des «apparitions» tout au long de la vidéo. Le clip, qui comprend également une bonne dose de l'humour caractéristique de Snoop, est à la fois une histoire d'amour et une mise en garde qui contre la marijuana. Le clip a accumulé plus de 5 millions de vues en 4 jours. Il est à savoir que le rappeur de 53 ans, connu pour sa consommation industrielle de cannabis, a annoncé, l'année passée, à ses fans qu'il arrêterait de fumer.

## 9/10

### EL KETTANI FAIT PEAU NEUVE



Les images de la métamorphose de la Corniche d'El Kettani subjuguent la Toile et accumulent plus de 125k vues. Ce front de mer a été complètement rénové, avec un revêtement du sol, la création de petits espaces verts, des espaces de jeux pour enfants ainsi que des espaces destinés au sport. Cette mue de la façade maritime de la commune de Bab El Oued (Alger) a séduit les internautes, qui manifestent une grande volonté de la visiter.



## 8/10 LE MESSAGE DE LAZHAR DJALLALI À ZINA EL GASRINIYA

Après que la chanteuse tunisienne, Zina El Gasriniya, a repris la chanson «Ya Galbi» du chanteur algérien, Lazhar Djallali, ce dernier lui adresse un message fort. L'artiste n'a pas toléré qu'elle reprenne sa chanson à succès en modifiant ses paroles, sans lui demander sa permission. Il l'accuse de l'avoir déformée et l'informe qu'il a entamé les démarches nécessaires afin que YouTube la supprime. Les publications sur le sujet ont accumulé plus de 61k vues. De nombreux internautes lui donnent raison.

## 7/10 UNE EXPATRIÉE US TOMBÉE AMOUREUSE D'ORAN

Myriam, une jeune américaine, maîtrisant la darija comme une native, est installée à Oran depuis 2013. D'emblée, son accent oranais, son humour et sa passion pour la vie à l'algérienne étonnent ! Cette femme venue du Queens -New York- est mariée à un Algérien. Elle est maman de deux filles, et directrice d'une école d'anglais en plein cœur de la capitale de l'Ouest algérien. Avant de poser ses valises à Oran, elle étudiait l'histoire du Moyen-Orient, de l'islam et les affaires internationales à Paris. «Je suis venue ici pour des recherches dans le cadre de ma thèse», explique-t-elle au journaliste et ex-député de l'émigration, Samir Chaabna. De fil en aiguille, son passage à Oran s'est transformé en un véritable coup de cœur pour la ville particulièrement, et pour le pays plus généralement. «Je n'ai pas peur de marcher dans la rue ici, ni d'envoyer mes filles à l'école, alors que j'en ai peur dans mon pays !», s'est-elle confiée. Elle a appris la langue à l'université, mais c'est à Oran qu'elle a véritablement adopté le dialecte algérien, au point de le parler comme une native. Les publications ont accumulé plus de 15k réactions. De nombreux internautes ont été étonnés par ses codes du parler algérien, son accent local bien ancré, ses mots français jetés à la volée et son aisance à jongler entre les langues.



## 6/10 LIL DURK FAIT LA «DA3WA» EN PRISON

Aux Etats-Unis, le rappeur Lil Durk est en prison depuis octobre 2024. Il est accusé d'avoir commandité le meurtre de son rival Quando Rondo, en 2022. Ce complot a conduit à la mort par balle de la cousine de Rondo, Saviya Robinson, indique l'acte d'accusation. Lil Durk a déjà plaidé non coupable. Son procès s'ouvre en octobre prochain. En attendant, le porte-drapeau de la scène rap de Chicago profite de son séjour carcéral pour se plonger dans sa foi musulmane. Il serait même devenu un guide spirituel pour ses codétenus, les aidant à se convertir à l'islam. En effet, son père Dontay Bank, alias «Big Durk», a déclaré récemment dans l'émission matinale «The Breakfast Club», qu'il a aidé 13 de ses codétenus à embrasser la foi musulmane. Les publications sur le sujet ont accumulé plus de 8k réactions.



## 5/10 LA LOI DU PLUS FORT NE MARCHE PAS EN ALGÉRIE

Les images d'une bande de malfaiteurs, armés d'armes blanches, qui se serait attaquée à la maison d'un professeur universitaire à Khemis El Khechna, dans la wilaya de Boumerdès, ont suscité l'indignation et accumulé plus de 5 900 réactions. Sur les images, on voit l'un d'eux faire un geste impudique contraire aux mœurs de la société algérienne face à la caméra. De nombreux internautes dénoncent cet acte indigne, tout en appelant les autorités à faire comprendre à ces malfaiteurs que la loi du plus fort ne marche pas en Algérie.



## 4/10 AHLAM AMMOURI SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE

Ahlam Ammouri est sous contrôle judiciaire, selon le site Ennahar Online. L'influenceuse fait face à de graves accusations qui auraient pu conduire à son incarcération. Elle est poursuivie pour délit de publication et de promotion de fausses informations pouvant nuire à l'intérêt national. Elle aurait relayé une vidéo montrant sa coépouse (la première épouse de son mari) se faisant passer pour une femme ayant une influence et une large connaissance avec les procureurs de la République d'Alger. Les publications sur le sujet ont accumulé plus de 5k réactions. De nombreux internautes appellent les influenceurs à être éveillés et ne pas tomber dans de telles erreurs.

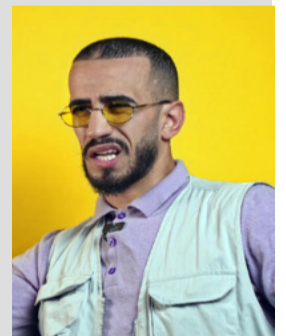
## 3/10 «EL ZAHIA» : UN FILM SUR LA NAISSANCE DU THÉÂTRE ALGÉRIEN

Après le succès retentissant de La Dernière Reine, le duo iconique Adila Bendimerad et Damien Ounouri a levé le voile sur son nouveau projet cinématographique : El Zahia. Présenté en exclusivité au TMV Garden City, ce film en préparation retrace l'histoire poignante de Ghazala, première actrice musulmane ayant défié l'ordre colonial pour monter sur la scène de l'Opéra d'Alger. Une publication sur le sujet a accumulé 700 réactions. De nombreux internautes trouvent ont hâte de découvrir cette œuvre cinématographique.

## 2/10

### LOKMANE DZ DANS UN NOUVEAU FILM HOLLYWOODIEN

Lokmane DZ, l'acrobate algérien vivant aux Etats-Unis d'Amérique, semble impliqué dans un nouveau projet cinématographique hollywoodien, intitulé «Blow for Blow», un film d'action mettant en avant les arts martiaux, aux côtés d'autres artistes du domaine. Une photo de l'influenceur algérien lors de la cérémonie de mise en avant du film ont accumulé plus de 650 réactions. Il est à savoir que Lokmane DZ a récemment participé au film hollywoodien «I want to Be Neenja!», sorti en 2024, où il est crédité en tant qu'acteur. De nombreux internautes le félicitent, tout en louant son talent.



## 1/10

### HARCÈLEMENT D'UNE FILLE DANS UN VTC : INDRIVE RÉAGIT...

La vidéo d'un chauffeur de VTC (véhicule de transport avec chauffeur) en train de harceler une cliente a fait le buzz sur les réseaux sociaux, suscitant une vague de critiques. Cette vidéo a fait réagir InDrive, l'application à laquelle serait rattaché le chauffeur en question, selon la vidéo. Dans un message transmis à TSA, la société assure qu'elle prône la tolérance zéro contre ce genre de comportement, soulignant toutefois que l'appartenance du chauffeur à ses équipes n'a pas pu être confirmée, en raison du manque d'informations. Beaucoup d'internautes ont pointé du doigt le comportement pas toujours correct de certains chauffeurs de VTC en Algérie. Une publication sur le sujet a accumulé près de 300 réactions.

## DÉCLARATION DU SG DE L'ONU APRÈS L'ÉLECTION DU PAPE LÉON XIV

# «QUE LA PAIX SOIT AVEC LE MONDE»

*C'est dans un contexte de défis planétaires inédits que le monde catholique, et au-delà, retient son souffle.*

### Synthèse de la rédaction

Le Secrétaire Général des Nations Unies a salué, jeudi, l'élection du nouveau souverain pontife, Léon XIV, lors d'une déclaration solennelle depuis le siège new-yorkais de l'organisation.

Un événement chargé de symboles, alors que les crises géopolitiques, les inégalités croissantes et l'urgence climatique appellent à une mobilisation collective.

### UN MOMENT SPIRITUEL ET HISTORIQUE

Dans son allocution, le Secrétaire Général a exprimé ses «félicitations les plus sincères à Sa Sainteté le Pape Léon XIV et aux catholiques du monde entier», soulignant que l'élection d'un nouveau chef spirituel «revêt une signification profonde pour des millions de fidèles». Il a rappelé que ce moment survient à un «tournant critique pour l'humanité», où les valeurs de paix, de justice sociale et de dignité humaine doivent plus que jamais guider les actions internationales.

### CONTINUITÉ ET RENOUVEAU DANS LA COOPÉRATION ONU-SAINT-SIÈGE

Le discours a souligné la coopération renforcée entre l'ONU et le Vatican sous le pape



François, dont les engagements en faveur des migrants, des pauvres et de l'environnement ont influencé l'agenda onusien. Le Secrétaire Général a exprimé son souhait de «poursuivre cet élan» avec Léon XIV, afin de «promouvoir la solidarité, favoriser la réconciliation et construire un monde juste et durable».

### LES PREMIERS MOTS D'UN PONTIFICAT SOUS LE SIGNE DE L'UNITÉ

Le choix du nom Léon, en référence notamment à Léon XIII connu pour ses ency-

cliques sociales, n'est pas anodin. Dès son premier discours, le nouveau pape a attiré l'attention en reprenant une formule liturgique.

### Léon XIV a lancé :

«Que la paix soit avec le monde entier», un message œcuménique qui transcende les clivages religieux et culturels. «Malgré la richesse de nos diversités, nous partageons un but commun», a-t-il ajouté, appelant à un «dialogue renouvelé entre les nations et les croyances».

### UN PAPE FACE

#### AUX ATTENTES GLOBALES

Peu d'informations filtrent encore sur le profil de Léon XIV, dont l'élection après un conclave de quatre jours interroge les observateurs. Selon des sources proches du Vatican, le nouveau pape, polyglotte et ancien diplomate, aurait joué un rôle clé dans des médiations interreligieuses en Afrique et au Moyen-Orient. Un parcours qui résonne avec les priorités de l'ONU, confrontée à des conflits persistants en Ukraine, au Sahel et en Asie du Sud-Est.

#### LES DÉFIS D'UN MONDE EN MUTATION

La déclaration du Secrétaire Général survient alors que l'Église catholique jongle avec traditions et réformes.

Des enjeux comme la gouvernance, la place des femmes ou l'éthique environnementale restent sensibles, et le leadership de Léon XIV sera attentivement observé. Le Secrétaire Général a réaffirmé que «les voix pour la paix et la compassion doivent aujourd'hui être plus audibles que jamais». Alors que les projecteurs se tournent vers le Vatican, la communauté internationale espère que ce nouveau pontificat saura être un phare d'espérance dans l'obscurité des temps modernes.

Rédaction

### LIBYE

## Vives réactions après des vidéos de torture du député Al-Darsi

Un an après sa disparition, l'affaire Ibrahim Al-Darsi refait brutalement surface. Député représentant Benghazi à la Chambre des représentants libyenne, Al-Darsi avait été enlevé en mai 2024 dans des circonstances obscures. Mais c'est la publication récente de vidéos glaçantes qui a ravivé l'indignation à travers le pays et au sein de la communauté internationale.

Début mai 2025, des vidéos et photos ont circulé sur les réseaux sociaux, montrant Al-Darsi enchaîné, en état de grande détresse, portant des traces de torture. Dans les extraits diffusés, on l'entend supplier Khalifa Haftar, chef des forces armées de l'Est, ainsi que son fils Saddam, pour qu'ils mettent fin à son calvaire. Selon plusieurs sources, ces séquences auraient été enregistrées durant sa détention. L'émotion a été immédiate. L'Institution nationale des droits de l'homme en Libye (NIHRL) a dénoncé un «acte d'une brutalité inqualifiable» et une violation flagrante de l'immunité parlementaire. L'organisation appelle la Cour pénale internationale (CPI) à ouvrir une enquête. Le Gouvernement d'union nationale (GUN), basé à Tripoli, a qualifié la détention de «déshumanisante» et exigé l'intervention urgente d'une commission internationale. Le Conseil présidentiel a lui aussi réclamé une enquête conjointe entre instances libyennes et internationales, afin de faire toute la lumière sur cette affaire.

L'Union européenne, de son côté, a exprimé sa préoccupation et insisté sur la nécessité de traduire les responsables en justice.

La CPI, sollicitée par plusieurs ONG, reste pour l'instant silencieuse, évoquant la confidentialité de ses procédures en cours. Les autorités de l'Est libyen nient toute implication. L'Agence de sécurité intérieure de Benghazi a rejeté l'authenticité des images, les qualifiant de «montages» produits à l'aide de l'intelligence artificielle. Elle a demandé à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) d'identifier les auteurs de cette diffusion, mettant en garde contre les risques de manipulation médiatique. Ce n'est pas la première fois qu'un député libyen disparaît dans des circonstances suspectes. En 2019, le parlementaire Siham Sergiwa avait été enlevée à son domicile à Benghazi après avoir critiqué Haftar. Elle demeure introuvable à ce jour. Alors que les appels à la vérité et à la justice se multiplient, le sort d'Ibrahim Al-Darsi soulève une nouvelle fois la question des disparitions forcées et des violations des droits humains dans un pays toujours plongé dans l'instabilité.

Rédaction Crésus

## La démographie comme champ de bataille

Par R. Lourdjane

En 2011, une tragédie discrète secouait Jérusalem : une femme juive ultra-orthodoxe décédait d'épuisement après avoir donné naissance à son dix-huitième enfant. Âgée de seulement 44 ans, elle incarnait, pour beaucoup, le revers d'un dogme nataliste poussé à l'extrême. Des internautes israéliens, choqués, posaient la question cruellement ironique : «Faut-il faire plus d'enfants pour être vertueuse ?»

Car derrière cette mort se cache une réalité que peu osent interroger publiquement : celle d'un monde ultra-orthodoxe où le corps féminin est soumis à un commandement biblique sans appel — «Soyez féconds et multipliez» — et où la femme, souvent «pâle et chétive» sous la froumka noire, traîne ses poussettes et ses enfants à travers les ruelles de Jérusalem dans un cycle d'épuisement sacralisé.

Dans ce milieu fermé, l'enfant est moins une personne qu'un chiffre, un pion dans une guerre silencieuse : celle des berceaux. Car au cœur du débat, c'est bien l'avenir démographique d'Israël qui se joue. Une course contre la montre, où la fécondité devient une arme stratégique face à la dynamique des naissances palestiniennes.

### UNE BÉNÉDICTION POUR LES UNS, UNE MENACE POUR LES AUTRES

Les Haredim, juifs ultraorthodoxes, représentent aujourd'hui plus de 750 000 personnes en Israël. Leur taux de natalité atteint un impressionnant 6,9 enfants par femme. Pour certains idéologues sionistes, cette dynamique est une bénédiction, un espoir dans la guerre démographique qui les oppose aux Palestiniens.

Leur vie austère est pourtant en rup-

ture totale avec l'image d'un Israël moderne : pas de travail, pas de service militaire, refus de la technologie, dépendance à l'aide publique. Une population d'«étudiants» de la Torah, souvent quadragénaires, qui s'apparente à une théocratie dans l'État. Ils rejettent jusqu'à la légitimité de l'existence d'Israël, tout en représentant, paradoxalement, un rempart démographique.

Mais ces Haredim ne font pas l'unanimité. Leur profil dérange les théoriciens du sionisme classique. Car les enfants qui naissent dans leurs rangs ne seront ni soldats, ni techniciens, ni pionniers du high-tech. Ils seront des religieux opposés aux fondements mêmes de l'État-nation israélien. En 2059, selon les projections, ils pourraient devenir majoritaires dans la population juive israélienne. De quoi provoquer des sueurs froides chez les architectes de l'État hébreu.

### L'IMPASSE DÉMOGRAPHIQUE DU SIONISME

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la population juive mondiale est passée de 11 à 13 millions seulement. Une stagnation historique. Pire : dans la diaspora, 60 % des enfants naissent de mariages mixtes, phénomène vécu par certains comme une dilution de l'identité juive. Jacques Attali lui-même le concède : «La communauté juive représente une part décroissante de l'espèce humaine.»

Face à cette situation, les chiffres deviennent obsession. En Israël, les femmes juives ont en moyenne 2,8 enfants, contre 3,6 pour les Palestiniennes citoyennes d'Israël, et 5,6 à Gaza.

La réponse semble alors de plus en plus brutale : éliminer l'enfant palestinien comme on élimine une menace future.

### LA NATALITÉ VISÉE, LES ENFANTS CIBLÉS

La guerre démographique n'est plus abstraite. Elle est devenue concrète, meurtrière. À Gaza, les frappes israéliennes visent indistinctement civils et enfants.

Loin des euphémismes militaires, c'est un massacre à grande échelle. Privations d'eau, d'électricité, tirs ciblés sur les hôpitaux et écoles : l'objectif semble clair — traumatiser, terroriser, dissuader les femmes palestiniennes de mettre au monde des enfants promis à la mort.

Des témoignages, rares mais persistants, évoquent même des détentions d'enfants dans des centres secrets, exposés à des «traitements» à base de chaises métalliques radioactives. Objectif inavoué : stérilisation. Les réseaux sociaux, seuls relais de ces informations, font entendre une vérité que les médias traditionnels étouffent.

### QUAND PROCRÉER DEVIENT UN ACTE DE GUERRE

Le résultat ? Une société israélienne de plus en plus crispée, où même les femmes juives remettent en question leur avenir sur cette terre de plus en plus militarisée. L'attrait de la double nationalité israélo-américaine en témoigne.

Le rêve d'un grand Israël s'effrite dans l'ombre d'une guerre sans fin, qui mine aussi l'intérieur.

Et si, au lieu de miser sur l'anéantissement de l'autre, Israël misait sur la paix comme levier de survie ?

Si la cohabitation avec les Palestiniens, dans un tissu régional apaisé, devenait la vraie garantie d'avenir ? Cette idée, pourtant simple, reste étouffée sous les tambours des va-t-en-guerre, encouragés par des alliés occidentaux aveugles aux désastres à venir.